

**Les enjeux de la consommation** - Cycle 1/3

**Alimentation, nutrition, précarité, où va-t-on ?**

**COLLOQUE INDECOSA-CGT**

Le 23 novembre 2023 à 9h00

*Site : Indecosa.fr*

*Mail :* [*indecosa@cgt.fr*](mailto:indecosa@cgt.fr)

***263, rue de Paris-93516 Montreuil, Salle du CCN***

*Dans le souci de rester aussi fidèles que possible aux idées exprimées par les orateurs, nous avons délibérément choisi de conserver son caractère « oral » à la transcription de leurs exposés*

****

**Introduction**

*La séance est ouverte à 9 h 30*

**Gérard CASOLARI,** *Secrétaire national d’Indecosa-CGT, responsable de la thématique alimentation :* Bonjour à tous, le Conseil d’Administration d’Indecosa-CGT a le plaisir de vous accueillir pour une journée d’information et de débat autour du thème de l’alimentation qui nous l’espérons, enrichira chacun d’entre nous. Colloque qui s’inscrit dans notre rôle d’information des consommateurs.

Notre association, Indecosa-CGT, lors de son assemblée générale de 2022, a décidé de réaliser un triptyque d’initiative publique sur le thème de la consommation :

* L’alimentation en 2023, c’est-à-dire notre initiative d’aujourd’hui ;
* L’économie numérique et la consommation en 2024,
* La consommation collaborative en 2025.

L’alimentation a toujours été un enjeu majeur pour toutes les sociétés, quelle que soit l’époque. Le système alimentaire évolue en fonction des soubresauts de l’Histoire, de l’évolution de la société et de l’économie capitaliste. Nous sommes dans une période de forte instabilité alimentaire. Le conflit entre la Russie et l’Ukraine a mis au grand jour la dépendance de quasiment tous les pays, dont la France, face à un marché mondial des productions de base éclatées.

Cela interroge les systèmes alimentaires mondiaux qui menacent la stabilité des sociétés. En France, 7e puissance économique mondiale, près de 12 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. La précarité alimentaire touche officiellement près de 8 millions de Français.

Les progrès techniques dans les domaines de la conservation des aliments, du stockage, de la distribution, du froid, du conditionnement, les connaissances biologiques sur les transformations des produits pouvaient laisser penser que les questions sanitaires seraient aujourd’hui parfaitement maîtrisées en ce XXIe siècle.

Or, les multiples crises que nous avons connues, vache folle, lait contaminé de Lactalis, les chocolats Kinder, etc., les cultures intensives avec la destruction des sols, l’utilisation massive des pesticides, d’herbicides, l’élevage intensif et ses conséquences sur la qualité des nappes phréatiques, la rupture des chaînes du froid dans la distribution, etc., démontrent que le chemin est encore long vers une sécurité sanitaire alimentaire efficiente.

C’est dans ce contexte que la France prend enfin l’initiative de mettre en place une stratégie sur l’alimentation. Il nous a donc semblé pertinent d’interroger cette future stratégie et d’évaluer ses objectifs, ses aspects positifs, ses insuffisances, quels moyens sont mis en œuvre pour réaliser les axes proposés et enfin, correspond-elle aux besoins de notre nation et des citoyens ?

Nous avons structuré notre colloque autour des trois thématiques suivantes :

* Premier temps : la Stratégie Nationale pour l’Alimentation, la Nutrition et le Climat, la SNANC.
* Deuxièmement, la nutrition avec une focale essentielle sur le Nutri-Score et sur la précarité alimentaire.

Qu’en était-il, jusqu’à ce jour, des politiques sur l’alimentation ? Les politiques publiques sur l’alimentation ont évolué depuis une vingtaine d’années. Elles se sont d’abord concentrées sur la sécurité sanitaire pour que les aliments ne soient pas contaminés ou toxiques, puis sur l’équilibre nutritionnel du régime alimentaire. Cela a été le premier plan national nutrition santé et avec, la naissance du Nutri-Score en 2021 qui dépendait du ministère de la Santé.

Ensuite, une série d’autres plans ont été mis en œuvre : Le plan national alimentation I, II, III, le plan national alimentation nutrition qui dépendait eux du ministère de l’Agriculture. Ces plans ont proposé d’autres axes et élargi leur champ d’intervention à propos de l’alimentation sur la production, la transformation, la distribution et la consommation.

La loi Climat et Résilience de 2021 a posé les bases d’une réorientation de ces politiques en intégrant la lutte contre le dérèglement climatique visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre de 40 %, d’ici 2030, mais aussi en proposant des mesures ciblant une alimentation plus durable.

Ces politiques publiques s’orientent désormais explicitement vers l’objectif que l’alimentation ne nuise pas à la planète. La loi Climat et Résilience a chargé le gouvernement de publier au 1er juillet 2023, une stratégie nationale pour l’alimentation, la nutrition et le climat afin d’y intégrer les objectifs climatiques en accord avec les stratégies nationales bas-carbone.

Certaines instances indépendantes comme le Conseil National de l’Alimentation, le Haut Conseil de la Santé Publique, la Cour des comptes, l’Agence Nationale Sécurité Sanitaire Aliments Environnement de Travail, France Stratégie, Santé Publique France, etc., ont fait des propositions pour enrichir le contenu de cette stratégie. Cent-trois organisations, dont Indecosa-CGT, se sont adressées, en mai, à la Première ministre en appelant le gouvernement à résister à la pression de certains lobbys agricoles et agroalimentaires et à suivre les recommandations partagées par les scientifiques et la société civile, pour que cette stratégie nationale soit à la hauteur des enjeux écologiques de justice sociale et de santé publique dans l’intérêt des citoyens et citoyennes, et des générations futures. Des réponses sont à apporter à l’ensemble des avis proposés comme la promotion des modes de production durable dans tous les leviers de la chaîne alimentaire, la préservation de la santé des consommateurs, la lutte contre la précarité alimentaire, l’information du consommateur, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la préservation de l’environnement ; thématiques que nous retrouvons dans la vie des organisations citées précédemment.

Stratégie qui devait être publiée en juillet de cette année. Or, à ce jour, le processus d’élaboration de celle-ci n’est pas terminé. On ne pourra donc qu’apporter des précisions pour clarifier ce qu’est cette stratégie, ce qu’elle n’est pas, comment elle est élaborée et aussi sur des sujets identifiés dans les propositions du Conseil National de l’Alimentation entre autres.

Il y aura certaines avancées dans cette SNANC. Il est clair que le pouvoir sous la pression des lobbys agroalimentaires et agro-industriels ne change en rien le mode de production agricole actuel qui nous mène dans le mur, ce que nous allons dérouler dans cette première séquence.

Nous avons réussi à avoir la participation d’intervenants qualifiés qui ont été et qui sont au cœur de l’élaboration de cette stratégie. Le représentant du ministère de l’Agriculture, M. Erwan De Gavelle, chef du bureau de la politique de l’alimentation sous la direction de la Direction Générale de l’Alimentation. Juliette Lebourg, chargée de concertation et adjointe de la secrétaire interministérielle du Conseil National de l’Alimentation. Dans la même séquence, interviendront Benoît Granier responsable du Réseau Action Climat, Romain Henry de la Confédération Paysanne et Anne Garreta, secrétaire nationale de la Fédération Nationale de l’Agriculture et des Forêts CGT.

La deuxième séquence sera consacrée à la nutrition et plus particulièrement le Nutri-Score, logo à quatre couleurs qui permet à n’importe quel citoyen d’évaluer facilement et de choisir les produits les plus bénéfiques pour sa santé. Selon l’INRAE, plus des 2/3 des 30 000 aliments étiquetés que nous consommons sont ultra-transformés. Le champ d’application de ce logo est immense. Logo qui a été validé par une communauté scientifique très large. Il est apposé sur les étiquettes des produits alimentaires dont les entreprises ont accepté ce logo en France comme dans six autres pays européens. Mais ce n’est pas le cas de certains lobbys de l’agro-industrie, toujours eux, et certains fabricants de produits locaux, Roquefort, charcuterie, etc., qui mènent une bataille féroce pour qu’il ne soit pas rendu obligatoire, ainsi que certains pays comme l’Italie. La bataille est donc rude pour que la Commission européenne fasse valider ce logo par ses membres et qu’il devienne obligatoire dans tous les pays d’Europe dont la France.

Pour présenter le Nutri-Score, nous aurons la participation de Chantal Julia, chercheuse dans l’équipe d’épidémiologie nutritionnelle à l’INSERM et François Bilem, animateur du Pôle International d’Indecosa qui interviendra sur le rôle de la Commission européenne dans cette affaire.

La troisième séquence, c’est-à-dire toute l’après-midi, sera consacrée à la précarité alimentaire. Précarité alimentaire qui touche officiellement près de 8 millions de Français. L’aide alimentaire en France concerne 7 millions de personnes, mais un chiffre qui est sans doute sous-estimé par rapport au besoin réel. La demande d’aide alimentaire restant une démarche souvent difficile ou mal connue.

Sur 7 millions de personnes, le réseau des banques alimentaires permet d’en aider seulement 2,1 millions. L’inflation touche durement l’assiette des Français les plus modestes. En effet, ils sont nombreux à avoir sacrifié un repas à cause de celle-ci, selon une étude de l’IFOP de mars 2023 sur la précarité alimentaire. L’enquête qui porte sur les 30 % des Français les plus pauvres, ceux qui gagnent le SMIC ou moins, dresse un triste constat de la situation ; 79 % des sondés ont restreint leurs achats de nourriture à cause de la hausse des prix qui est particulièrement marquée dans l’alimentaire. Voilà donc une situation dramatique qui nous a amenés à choisir ce thème pour notre colloque.

Franck Le Morvan de l’IGAS qui a présidé le groupe de concertation du Conseil National de l’Alimentation, traitant de l’avis n° 91« prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », nous exposera les constats et les enjeux qui ont suscité les recommandations émises par le groupe.

Nicolas Champion en charge des solidarités en France du Secours Populaire, nous fera part de la rude réalité que rencontre ce type d’organisme qui gère, entre autres, l’aide alimentaire et de ce qu’il faudrait faire pour améliorer cette situation et rendre leur dignité à ceux qui sont dans la misère alimentaire et la misère tout court.

Romain Henry, porte-parole de la Confédération Paysanne d’Indre-et-Loire et membre du groupe de travail sur la Sécurité sociale de l’alimentation, interviendra sur ces aspects.

J’en terminerai en évoquant le travail remarquable de préparation pour organiser ce colloque réalisé par Michèle Berzosa, journaliste qui animera le débat toute la journée.

Je vous remercie de votre écoute.

**La Stratégie nationale pour l’alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)**

****

**

**

***Erwan De Gravelle Juliette Lebourg*** *Chef du bureau de la politique Chargée de concertation  
 de l’alimentation de la DGAL Adjointe secrétaire interministérielle du  
 Ministère de l’Agriculture Conseil National de l’Alimentation (CNA)  
* ***Anne GARETTA Benoît GRANIER*** *Secrétaire nationale fédération de Animateur du Réseau l’agriculture et des forêts CGT Action Climat (RAC)*

**Mme BERZOSA** : Merci Gérard. Bonjour à tous, je vais vous accompagner tout au long de cette journée. Je vais commencer par une petite annonce pratique. Il y aura une captation vidéo de toute la journée et vous l’avez remarqué, nous avons un photographe avec nous. Si vous ne souhaitez pas figurer sur les photos ou sur les vidéos, peut-être vous pouvez aller voir ce charmant garçon, parce que ces photos seront probablement publiées, soit sur le site internet, soit sur le IN puisque Philippe Haumontest avec nous aujourd’hui, couvrira tout le colloque pour le IN magazine. Je rappelle que le IN est accessible sur le site d’Indecosa.

Ces informations d’ordre pratique données, nous allons commencer par la première séquence, vous l’avez compris, il s’agit de parler de la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition, Climat. Je vous présente nos intervenants et je les remercie d’avoir accepté l’invitation d’Indecosa-CGT pour nous rejoindre.

Juliette LEBOURG du CNA, vous êtes chargée de concertation et adjointe de la secrétaire interministérielle du Conseil National de l’Alimentation. La secrétaire interministérielle devait se joindre à nous mais elle n’a pas pu. Elle a eu un empêchement ;

Anne GARRETA, membre de la Direction Fédérale de la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT ;

Benoît GRANIER, responsable alimentation du Réseau Action Climat ;

Erwan DE GAVELLE**,** chef du bureau de la politique de l’alimentation au ministère de l’Agriculture.

Erwan De Gavelle, vous représentez le ministère de l’Agriculture, c’est à ce titre que vous avez accepté de participer à ce colloque, mais d’une certaine manière vous vous exprimez aussi pour d’autres ministères impliqués dans l’édification de la SNANC, le ministère de l’Agriculture, le ministère de la Santé et celui de la transition énergétique.

**M. DE GAVELLE** : Oui, la particularité de cet exercice qui, à ma connaissance, n’a jamais été mené en tant que tel, c’est vraiment d’avoir un pilotage, depuis le départ de l’élaboration de cette stratégie, à trois têtes. Le CNA a été saisi il y a à peu près un an. La saisine a été signée par les trois Directeurs Généraux et nous avons fonctionné comme cela depuis le début.

Nous avons été rejoints, vers mai-juin, par le secrétariat général de la planification écologique. C’est la nouveauté de cette mandature, sous Elisabeth Borne, qui assure la vision générale de cette planification écologique. Mes réponses ne sont pas uniquement axées sur l’agriculture, mais concernent vraiment la Task force: les 3 ministères impliqués.

**Mme BERZOSA** : C’était bien de le préciser d’entrée de jeu. La première Stratégie nationale de l’alimentation, nutrition et climat qui aurait dû voir le jour au mois de juin, n’est pas à ce jour éditée, diffusée, elle n’est pas finalisée tout simplement. Revenons sur ses origines.

Comme Gérard le disait, il y a eu précédemment des plans nationaux pour l’alimentation, des programmes nationaux nutrition santé, les PNNS ; au niveau local, il y a des projets alimentaires territoriaux, les PAT. Nous n’avons pas le temps aujourd’hui de détailler tous ces dispositifs, venons-en la SNANC qui résulte de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 qui, elle-même, découle des propositions de la convention citoyenne. Cette convention citoyenne pour le climat a accouchéd’une série de propositions dont certaines ont été reprises et la SNANC en fait partie.

Que dit cette loi Climat et Résilience relativement à l’établissement d’une stratégie nationale ? Qu’est-ce qu’elle propose ? Qu’est-ce qu’elle impose au gouvernement ?

**M. DE GAVELLE** : Merci d’avoir fait l’historique. Il est important de se rappeler d’où vient cette stratégie, un rapide retour en arrière :

En 2019, suite aux états généraux de l’alimentation, la première étape de cette logique de décloisonner les différentes politiques liées à l’alimentation c’est un rapprochement entre le PNA et le PNNS sous ce qui s’appelle toujours le PNAN, Programme National Alimentation Nutrition, afin d’avoir une parfaite cohérence entre les politiques portées par le ministère de l’Agriculture et le ministère de la Santé.

En 2021, la convention citoyenne pour le climat nous demande, dans ses propositions, de faire un PNNS Climat. Nous réalisons qu’il serait dommage de limiter le PNNS uniquement au climat. Donc, plus ambitieux que ce que proposait la convention citoyenne nous avons proposé dans la loi Climat et Résilience, d’avoir une stratégie englobant l’ensemble des dimensions liées à l’alimentation. Le législateur a donc défini certaines orientations.

Cette stratégie a vocation à définir les orientations d’une politique de l’alimentation qui soit à la fois respectueuse de la santé humaine, protectrice de la biodiversité, du climat et de tous les enjeux environnementaux, socialement accessible à tous, tenable économiquement et permettant de rémunérer les acteurs, facteurs de résilience et de souveraineté alimentaire.

**Mme BERZOSA** : Peut-on dire que la nouveauté est vraiment la dimension Climat/Environnement ?

**M. DE GAVELLE** : Dire que c’est la nouveauté serait un peu réducteur, puisque dans le PNA et le PNNS, nous avions, notamment dans le PNA, beaucoup d’actions relatives à la dimension environnementale ; exemple en 2018, la loi Egalim qui préconise 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio, en restauration collective.

Pour autant, il y a eu un renforcement assumé de la volonté de mise en œuvre de l’ensemble des enjeux environnementaux, dans le cadre de l’élaboration de cette SNANC .C’est pour cela que les avis que nous avons reçus du CNA, du Haut Conseil de la Santé Publique et les différentes contributions, ont été extrêmement précieux pour considérer l’éventail des possibles en termes de propositions et de thématiques à traiter.

**Mme BERZOSA** : Parmi les objectifs, la SNANC a, comme arrière-plan, l’objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serres.

**M. DE GAVELLE** : Il y a vraiment eu une articulation entre différents exercices qui ont été menés en parallèle, nous avons réussi à le faire, à peu près correctement, notamment pour l’élaboration de la stratégie nationale bas-carbone. Les exercices ont débuté et aboutiront, pratiquement en même temps.

La SNBC, la Stratégie Nationale Bas-Carbone vise à établir une trajectoire à l’horizon 2038, puis 2050 pour atteindre nos objectifs européens, c’est-à-dire les –55 % d’émission de gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone en 2050.

**Mme BERZOSA** : Rappelons peut-être ce que les réductions sont par rapport à 1990 ?

**M. DE GAVELLE** : Il y a eu un travail sur tous les secteurs, y compris le secteur agricole et alimentaire car si nous voulons faire évoluer notre système agricole, il faut faire évoluer la consommation alimentaire, c’est un levier majeur. Les objectifs qui seront déterminés dans la SNBC seront repris dans la SNANC.

**Mme BERZOSA** : Pouvez-vous nous donner les grands thèmes, ou quelques-uns, de la future stratégie qui sont déjà dans la loi Climat et Résilience ?

**M. DE GAVELLE :** Il n’y a pas vraiment une révolution par rapport aux orientations qui avaient été prises par les plans précédents, c’est plus un renforcement, mais nous pouvons en citer.

Il y a un vrai enjeu de gouvernance dans le cadre de la SNANC avec ce que nous avons explicité précédemment, l’inclusion de l’ensemble des ministères concernés, la nouveauté du SGPE (Secrétariat Général à la Planification Écologique) et une volonté d’articulation des différents échelons, nous avons :

* Des engagements internationaux de la part de la France, des objectifs de développement durable
* Des engagements européens : les objectifs en termes d’émission de gaz à effet de serre ;
* Des engagements nationaux : un certain nombre d’objectifs programmatiques par exemple sur le gaspillage alimentaire, le réduire de moitié d’ici 2025 pour certains secteurs, 2030 pour d’autres.
* Et l’articulation au plus près des territoires : ce n’est pas dans nos bureaux à Paris que nous pouvons mettre en œuvre les politiques de la manière la plus efficace. Nous avons besoin de relais territoriaux et les projets alimentaires territoriaux identifiés sont essentiels.

Nous avions vraiment la volonté d’avancer sur un volet qui est issu des contributions que nous avons pu recevoir du CNA, du réseau associatif ou de l’IDDRI, travailler sur l’environnement alimentaire. Ce qui avait vraiment du sens du fait de la sensibilisation et l’information du consommateur. Il y a nécessité d’agir sur l’environnement.

Nous avions commencé à le faire précédemment sur la restauration collective, il y a eu un énorme renforcement du cadre législatif en 5 ans. Il y a la volonté dans la SNANC d’aller aussi sur d’autres secteurs (la distribution, la restauration commerciale) dans la même direction que nous avons prise depuis le début.

Bien sûr, il y a les thèmes classiques, mais essentiels :

- De lutte contre le gaspillage alimentaire. C’est un impact économique et un impact en termes d’émission de gaz à effet de serre, qui est énorme,

-D’éducation à l’alimentation et de lutte contre la précarité alimentaire

Ils sont toujours au cœur de nos préoccupations.

**Mme BERZOSA** : La précarité alimentaire, nous en parlerons toute l’après-midi. Maintenant, nous allons aborder la manière dont la SNANC se construit, avec quelle procédure.

Gérard l’a évoqué, un certain nombre de personnes du CNA sont avec nous, voyons un peu les acteurs. Qu’est-ce qu’il y a eu ? Y a-t-il eu un premier jet ? Une interrogation d’un certain nombre d’acteurs ? Comment cela s’est-il passé ?

**M. DE GAVELLE** : Avec la volonté de tout remettre à plat, et de ne pas partir avec des a priori, nous nous sommes demandé, quelles sont les différentes recommandations qui existent ? Quelles sont les options sur la table ? Pour cela, nous avons saisi le CNA, puisqu’il publie au moins deux avis par an avec des recommandations structurantes et qui sont concertées avec les parties prenantes. Nous en sommes à 91 avis publiés.

La demande avait été faite au CNA d’aller reprendre les avis récents concernant l’alimentation directement, de hiérarchiser les recommandations et les organiser pour, à la fin, rendre une contribution en disant : « on considère que c’est cela, la vision à l’horizon 2030 ».

Nous avons fait le même exercice avec le Haut Conseil de la Santé Publique qui publie des avis de même très structurants. Puis sont arrivées des contributions que nous n’avions pas forcément demandées. Nous avons été très contents de cette mobilisation de la société civile et d’avoir, je pense que c’est du jamais vu en France, un rassemblement d’autant d’associations qui vont dans le même sens et de Think Tank, notamment, l’IDDRI qui a publié des papiers intéressants pour nous guider.

Cela a composé l’éventail des possibles qu’un travail en interministériel a reclassifié dans les bonnes boîtes en disant : sur le sujet gaspillage alimentaire, quelles sont les options que l’on nous propose ? Sur le sujet marketing, quelles sont les options que l’on nous propose ? Une fois ce travail fait, nous avions vraiment les clés en main pour mettre en face une évaluation de l’impact : Quel impact aurait, en place, telle mesure, sur l’environnement, la santé, l’économie, le social. Est-ce faisable juridiquement avec le cadre existant ? Une fois tous ces éléments en mainnous avons pu commencer à rédiger quelque chose.

**Mme BERZOSA** : Aujourd’hui, un premier jet est rédigé ?

**M. DE GAVELLE** : Aujourd’hui, un premier jet est bien avancé. Nous sommes vraiment sur les arbitrages finaux. Nous sommes en train de creuser, le plus précisément possible, l’ensemble des mesures, pour être sûr d’avoir des politiques qui peuvent être mises en place, qui soient efficaces, avec un véritable impact et qui répondent à l’intention initiale du législateur.

**Mme BERZOSA** : Et là, vous redemandez conseil, par exemple, au CNA ?

**M. DE GAVELLE** : Tout à fait. Nous nous y étions engagés au départ, nous ne partons pas d’une page blanche -forcément beaucoup de choses ont été faites avant-, nous demandons au CNA de travailler et nous nous engageons à revenir vers eux à la fin avec une première copie.

Dans la logique d’inclure toujours le volet alimentation santé environnement, nous irons vers le Conseil National de la Transition écologique et la Conférence Nationale de la Santé afin d’avoir toujours le même triptyque. Nous leur soumettrons notre première copie. Ils rendront des avis, nous ferons les corrections adaptées et nous publierons la SNANC.

**Mme BERZOSA** : A-t-on une idée du calendrier ?

**M. DE GAVELLE** : Nous nous rapprochons de la fin. Nous avons l’ambition, normalement d’ici la fin de l’année au plus tard au tout début de l’année prochaine, de pouvoir rendre cette première copie et de la soumettre à consultation. Ce n’est absolument pas un engagement, c’est une estimation.

Nous avons à cœur de laisser le temps aux instances de travailler sérieusement, parce que c’est un sujet essentiel, que ce ne soit pas juste un papier que nous lirons et que rien ne change.

**Mme BERZOSA** : Je crois savoir que la première consultation était, un peu, speed ?

**M. DE GAVELLE** : Nous avions l’espoir de tenir le calendrier à l’époque.

**Mme BERZOSA** : Est-il prévu de réviser régulièrement cette stratégie ?

**M. DE GAVELLE** : Tel qu’elle est établie, nous envisageons que ce soit une feuille de route à horizon 2030.Dans tous les cas, en 2029, nous nous poserons la question : où en sommes-nous ? Un moment de bilan parce que 2030 est une date charnière pour les ODD, pour un certain nombre d’engagements de la France.

En ce moment, des discussions sont en cours sur la gouvernance, tout n’est pas totalement finalisé. Ce qui est certain, c’est qu’on devra aller rendre compte, auprès des parties prenantes, de l’avancée de la SNANC, car il y aura surement des imprévus.

Bien entendu, dans le cadre de ces instances de gouvernance où on rendra compte, il y aura des discussions pour pouvoir aménager. S’il y a des choses qu’on prévoit et où on se plante complètement il faudra changer de position. Il y aura une évaluation au fil de l’eau, un échange pour pouvoir rectifier si besoin.

**Mme BERZOSA** : J’imagine que vous avez un peu compris le process d’élaboration de la SNANC. Nous allons essayer, quand même, de retenir un des sujets. Je me suis inspirée pour cela des recommandations du CNA et j’avais envie que nous parlions d’un axe particulier qui est « mieux consommer ».

Nous sommes avec des membres d’une association défense des consommateurs. L’alimentation en règle générale est un enjeu fondamental. Mieux consommer parle à tout le monde, mais nous aimerions bien savoir comment cela se dessine dans cette stratégie.

Pouvez-vous nous dire comment la SNANC s’oriente sur cette question ? Est-ce que mieux consommer, ce sont des recommandations, des injonctions, une forme d’éducation ? Que va-t-il y avoir à ce sujet dans la SNANC ?

**M. DE GAVELLE** : Un peu tout cela. Mieux consommer, c’est extrêmement large. Cela signifie : informer, faire de la pédagogie, sensibiliser le consommateur. Pour cela, il y a le rôle essentiel de l’’éducation sur l’alimentation. Nous y travaillons, avec nos collègues du ministère de l’Éducation nationale, le trio de pilotes, et bien entendu l’ensemble des ministères concernés impliqués et en co-construction.

Il y a cette volonté de continuer à sensibiliser le consommateur et la volonté d’agir sur l’environnement alimentaire. Il faut que les deux soient mis en place pour que cela fonctionne.

Nous continuerons à avoir une action très forte et ambitieuse sur la restauration collective, pour pouvoir atteindre nos objectifs de la loi Egalim, qui sont des leviers majeurs pour la transition des systèmes agricoles et alimentaires. C’est aussi un levier social énorme parce que la restauration collective dans la plupart des grandes villes, pratique une tarification sociale qui permet aux ménages les moins aisés de bénéficier de tarifs abordables tout en bénéficiant d’un repas équilibré, puisque nous avons des règles d’encadrement nutritionnel dans les cantines scolaires.

Un repas durable, puisque nous avons nos objectifs Egalim avec 20 % de bio et 50 % de produits durables de qualité et accessibles socialement avec un haut niveau de sécurité sanitaire bien entendu. Nous suivons la même direction pour la distribution et la restauration commerciale, car cela représente aussi un nombre de repas consommés important. Ce sont les arbitrages qu’il y a en ce moment. Nous avons entendu cette volonté assez forte portée par la société civile et nous aurons des réponses à apporter.

**Mme BERZOSA** : Ce sera le sujet aussi de notre débat, parce que chacun peut mettre, un peu, ce qu’il veut dans cette formule « mieux consommer » aussi imprécise. Merci beaucoup Erwan De Gavelle.

Nous continuons avec Juliette Lebourg du Conseil National de l’Alimentation. Juliette, je vais d’abord vous demander de présenter le Conseil National de l’Alimentation, le CNA.

**Mme LEBOURG** : Bonjour à toutes et à tous. Le Conseil National de l’Alimentation, le CNA est une instance consultative indépendante qui existe depuis plus de 35 ans maintenant, qui est placée auprès de quatre ministères de rattachement dont l’agriculture, la santé, l’environnement et l’économie. Elle a pour mission d’organiser des débats autour de l’alimentation en rassemblant l’ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire puis de produire, à l’issue de ces débats, des avis avec des recommandations à la fois à destination de la décision publique, mais aussi des acteurs et actrices de la chaîne alimentaire. Le CNA est consulté sur les orientations de la politique de l’alimentation, de la sécurité sanitaire des aliments, de l’information auprès du consommateur ou de l’accès à l’alimentation.

Depuis 2014, une autre mission lui a été confiée : organiser des débats publics sur l’alimentation. Le CNA s’ouvre à la participation citoyenne depuis 2020. Actuellement, nous menons une démarche de participation citoyenne sur le risque sanitaire des pratiques alimentaires à domicile.

Les membres du CNA, dont certains sont autour de la table aujourd’hui, représentent l’ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, comme on dit parfois,« de la fourche à la fourchette » donc, la production, la consommation, la distribution, les représentants des salariés également, la société civile dont le RAC. Il y a aussi les ministères qui sont partie prenante des débats, mais qui n’ont pas le droit de vote au CNA. À l’issue de groupes de concertation, rassemblant ces acteurs, nous émettons des avis dans un délai d’un an ou un an et demi à peu près. Pour la SNANC nous l’avons fait en deux mois.

Cependant le périmètre n’était pas le même. Nous devions reprendre ce qui avait déjà été produit. C’était une saisine très spécifique par rapport à ce qu’on fait au CNA habituellement.

**Mme BERZOSA** : Vous faites une petite différence entre recommandation et avis ?

**Mme LEBOURG** : Sur la SNANC, cela me permet de préciser que nous l’avons appelé une **contribution** du CNA à la SNANC. Ce n’est pas un avis.

Pourquoi ? Parce que nous n’avons pas pu mettre en place les procédures que nous mettons habituellement en œuvre dans nos groupes de concertation. C’est une concertation qui a suscité de nombreux dissensus sur des sujets de fond, notamment, parce que c’étaient des sujets de controverses, au niveau de la société. Donc, en deux mois, il était un peu compliqué de mettre les membres d’accord sur ces sujets, il y a eu aussi des votes contre cette contribution pour signifier que la méthode mise en place n’était pas adéquate pour mener cet exercice.

**Mme BERZOSA** : Je rappelle que nous pouvons lire cette contribution sur le site du CNA, elle est accessible à tous et les dissensus apparaissent clairement. Vous avez des notes de bas de page ou des annexes qui font apparaître les positions de chacun.

**Mme LEBOURG** : C’est une politique du CNA, depuis quelques années, d’afficher le dissensus, plutôt que de chercher à tout prix le consensus au risque de diminuer la portée des recommandations et leur niveau d’ambition.

Notre objectif principal est la recherche du consensus, le fait d’amener au dialogue entre les acteurs, mais nous laissons aussi une place aux positions divergentes, parce que nous considérons que c’est aussi une information pour la décision publique.

Nous jouons, un peu, sur ces deux plans pour donner des avis qui soient représentatifs des positions de chaque acteur de la chaîne alimentaire.

**Mme BERZOSA** : Un fonctionnement démocratique.

**Mme LEBOURG** : Nous essayons.

**Mme BERZOSA** : À part le sujetsur la précarité alimentaire, pouvez-vous nous donner quelques exemples d’autres sujets abordés ?

**Mme LEBOURG** : je suis au CNA depuis 3 ans et j’ai pu suivre 2 avis en particulier.

L’avis 89 est un retour d’expérience de la crise COVID-19 qui nous a permis de poser le constat, après la crise, des limites du système alimentaire au niveau français.

Une approche très systémique, qui a les caractéristiques des derniers avis du CNA, notamment l’approche « une seule santé, one health ». Avec l’idée que la santé environnementale, animale et humaine sont intrinsèquement liées et qu’il faut pouvoir intégrer cette approche dans les politiques publiques, qu’elles soient alimentaires, environnementales et de santé, etc.

Le deuxième avis, est l’avis 90, adopté en 2022, sur les nouveaux comportements alimentaires.

Cet avis ne se concentre pas uniquement sur les comportements individuels et sur ce que nous mettons dans notre assiette, mais comment pouvons-nous faciliter l’adoption de comportements qui soient plus compatibles avec des systèmes alimentaires durables comment les acteurs, qui se situent en amont des consommateurs et des consommatrices, peuvent-ils contribuer à façonner cet environnement alimentaire facilitant la transition des comportements au niveau individuel ?

**Mme BERZOSA** : Ces travaux, j’imagine, ont alimenté les recommandations que vous avez ensuite publiées pour la SNANC ?

**Mme LEBOURG** : Non seulement alimenté, mais nous les avons reprises telles quelles. L’objectif était aussi de ne pas retravailler ces recommandations.

**Mme BERZOSA** : Revenons sur la SNANC, avant de définir des recommandations, vous avez commencé par dresser un constat de la situation et pointer les enjeux. Pouvez-vous nous citer les principaux enjeux ?

**Mme LEBOURG** : Avant de passer à la hiérarchisation des recommandations, à la définition d’objectifs stratégiques, nous avons synthétisé les grands constats et enjeux qui ressortent des avis récents du CNA que nous avons pris en compte. Le cadre législatif et réglementaire comporte beaucoup de plans, de stratégies et de lois au niveau national, mais aussi européen. La SNANC a vocation à s’insérer dans ce panorama et à prendre en compte tous les enjeux (alimentation, nutrition, climat) ainsi que les objectifs français et européens en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l’environnement.

Un des constats posés, c’est de pouvoir mettre en cohérence la SNANC avec ces objectifs, ce cadre législatif et réglementaire. Un autre constat : cela représente un défi, mais c’est aussi une opportunité intéressante pour être à la hauteur des objectifs en matière de changement climatique.

Quant aux constats au niveau alimentation, à proprement parler, nous en dressons trois principaux avec une structure en entonnoir de l’échelle individuelle jusqu’à l’échelle plus globale.

Le premier constat est qu’il y a vraiment une nécessité d’aller vers des régimes alimentaires qui soient plus durables, plus accessibles pour toutes et tous. Depuis une dizaine d’années, nous remarquons que les comportements alimentaires évoluent, prennent en compte les enjeux de durabilité et de santé pour les consommateurs et les consommatrices qui le peuvent. Cependant un certain nombre de contraintes viennent freiner cette évolution à l’échelle individuelle.

Ces contraintes sont à la fois financières, bien sûr, et d’autant plus avec les difficultés économiques et les crises actuelles que nous connaissons ; elles sont géographiques

parce que nous ne trouvons pas partout en France des produits bio, locaux, etc., Nous avons même des contraintes qui se jouent sur un plan plus symbolique, puisque le fait de manger durable, de manger sain fait l’objet d’injonction sociale qui peut être mal vécue, par une partie de la population qui a aussi sa perception de ce que c’est que manger durable. Cela passe peut-être moins par manger bio, local que par le fait de moins gaspiller, d’autoproduire son alimentation.

Le deuxième constat est de dire qu’il faut aller vers des modes de production, de transformation et de distribution qui soient compatibles avec des systèmes alimentaires durables. On se situe plus en amont de la chaîne alimentaire.

**Mme BERZOSA** : Au niveau de la production.

**Mme LEBOURG** : Par exemple, oui. L’agriculture représente, bien sûr, un levier clé pour contribuer à atténuer le changement climatique, mais elle fait face à des difficultés qui sont systémiques aujourd’hui, notamment, les difficultés, de renouvellement générationnel, de l’accessibilité du foncier agricole et la transition des pratiques agricoles plus durables. Pour les autres secteurs, la restauration collective, un autre levier clé pour le CNA, a besoin de moyens pour accomplir cette même transition.

Nous citons aussi le secteur de l’aide alimentaire

Pour finir, un dernier constat a été évoqué, avec la nécessité d’aller vers une gouvernance plus inclusive et plus transparente qui permettrait d’agir sur l’environnement alimentaire et de se rapprocher des citoyens et des citoyennes dans les territoires.

**Mme BERZOSA** : Une dernière question qui alimentera le débat. « Mieux consommer » est un axe important de votre document, pouvez-vous nous en dire deux mots ?

**Mme LEBOURG** : Sur cet axe, nous avons pu identifier, avec les membres du CNA, un certain nombre de recommandations dites prioritaires. Je précise que nous avons beaucoup de dissensus. Néanmoins, nous avons trois axes dans « mieux consommer » qui rassemblent ces recommandations :

* L’axe sur la redéfinition des repères nutritionnels. Nous gagnerions à prendre en compte, au-delà des enjeux de santé et de nutrition, la question de la durabilité dans la définition de ces repères, avec également, la question de l’information du consommateur.

Une des recommandations prioritaires identifiées est de limiter la démultiplication des logos, des labels, parce que cela pourrait induire une forme de conflit de valeurs au niveau du consommateur qui pourrait se retrouver à hésiter entre un produit de bonne qualité nutritionnelle, mais qui rémunère moins les agriculteurs et agricultrices en amont ; un produit bon pour l’environnement et moins bon pour la santé, etc. Donc mettre en cohérence ces indications sur les produits.

* Un deuxième axe sur la question du marketing et de la publicité alimentaire. C’est un sujet qui est beaucoup débattu au CNA. Dans l’avis 90, ce que nous recommandons et qui a été adopté par une partie des membres, c’est d’encadrer le marketing et la publicité alimentaire au niveau du numérique (réseaux sociaux, …) qui se développe beaucoup depuis quelques années, mais sans régulation claire qui permettrait d’en faire un levier pour la transition vers des comportements alimentaires plus durables. Nous ciblons en particulier les jeunes qui sont très sensibles à ces démarches de publicité et de marketing alimentaire.

Il y a plein d’autres recommandations !

**Mme BERZOSA** : J’imagine. Merci Juliette.

Je me tourne maintenant vers Benoît Granier. Vous êtes coordinateur du Réseau Action Climat, responsable des thématiques Agriculture et Alimentation. Même question que pour Juliette, pouvez-vous commencer par nous présenter ce qu’est le Réseau Action Climat ?

**M. GRANIER** : Le Réseau Action Climat est un réseau de 27 associations nationales qui sont engagées pour une transition écologique et solidaire. Nous avons plusieurs organisations environnementales que vous devez connaître : France Nature Environnement, WWF France, la Fondation pour la Nature et l’Homme, Greenpeace, mais aussi beaucoup d’organisations de solidarité comme Oxfam, le Secours Catholique ou Action contre Faim.

Le Réseau Action Climat, par rapport à d’autres ONG, du fait de son statut de réseau de fédérations est très reconnu pour son expertise, ce qui lui vaut notamment de siéger dans la plupart des instances publiques de type CNA, le Conseil National de la Transition écologique, le CNTE, le Conseil Économique Social et Environnemental et d’être dans des groupes de travail gouvernementaux pour les différentes révisions, comme la stratégie nationale bas-carbone ou d’autres documents publics.

**Mme BERZOSA** : Vous vouliez revenir sur deux actions menées récemment pour une SNANC ambitieuse, auxquelles Indecosa s’est associé. Voulez-vous nous en dire deux mots ?

**M. GRANIER** : Nous avons pu nous rendre compte, dans ce groupe de travail du CNA sur la SNANC, qu’en effet, il n’y avait pas de dissensus, mais un consensus porté par l’ensemble de la société civile. Les associations de famille, de consommateurs, de professionnels de santé, de solidarité, d’environnement, de bien-être animal, ont fait une contribution commune. Des structures scientifiques et des personnes qualifiées, partageaient aussi toutes les recommandations proposées et discutées par la société civile. Et les recommandations clés du CNA sont en commun avec celles du Haut-Conseil de la Santé Publique, de France Stratégie et du Haut-Conseil pour le Climat.

Donc, le dissensus dont on parle beaucoup est surtout lié au fait que vous avez des représentants d’intérêt privé comme l’ANIA, pour les industries agroalimentaires, la FNSEA par exemple qui défendent leurs intérêts sectoriels privés et qui, forcément, ne sont pas d’accord, si on dit «  *il faut réglementer la publicité pour protéger les enfants de la malbouffe* », et si on dit : « *pour le climat, pour la santé, il faudrait manger moins de viande, mais de meilleure qualité* », ils ne sont pas d’accord non plus.

Finalement que nous ayons eu 2 mois ou 1 an pour élaborer cet avis du CNA, il y aurait eu un dissensus puisque, par essence, les recommandations scientifiques partagées et consensuelles sont rejetées par ces acteurs privés de manière, somme toute, assez logique puisqu’ils défendent leurs intérêts économiques à court terme.

Donc, frustrés d’avoir dû pondérer, diluer, les messages et les recommandations dans cet avis du CNA, du fait de la présence de ces acteurs qui sont dans le déni par rapport aux enjeux de santé publique, d’accessibilité, de climat, de biodiversité, etc, on a décidé de faire nos propres recommandations puisque, aujourd’hui, tout est sur la table et ce serait dommage de ne pas montrer à quel point il y a un consensus très large sur ces sujets.

Cela a commencé par une note avec 13 recommandations prioritaires, ce document, à l’époque, a été signé par 54 organisations, de consommateurs, de santé, des sociétés savantes, des scientifiques comme la Société Francophone de Santé et Environnement, la Société Française de Nutrition, la Société Française de Santé Publique, la Société Française du Cancer. Quand on parle de dissensus, il faut bien voir qu’il n’est pas sur le plan scientifique, c’est un point important.

**Mme BERZOSA** : Il est sur le plan économique.

**M. GRANIER** : Ce n’est pas une question économique ou pas, puisqu’il y a eu cette première note de recommandations en avril dernier. Après, il y a eu une lettre ouverte à Elisabeth Borne qui, aujourd’hui, a 103 signataires dont l’Indecosa-CGT. Vous avez aussi le collectif « En Vérité » qui regroupe 60 marques de l’agroalimentaire engagées pour plus de transparence et de durabilité ; vous avez la communauté Ecotable qui représente des centaines d’artisans, de professionnels du secteur économique, de l’artisanat, des commerces de bouche, de la gastronomie ; vous avez la Fédération Nationale de l’Agriculture Biologique.

Ce secteur économique qui est prêt à s’engager pour plus de transparence et plus de durabilité est en accord avec ces recommandations. La Confédération Paysanne, la CFDT étaient aussi des acteurs avec qui nous partagions les recommandations dans le cadre du groupe de travail du CNA.

Ce n’est vraiment pas une opposition économique, société civile et sciences ; ce sont des intérêts sectoriels particuliers conservateurs, qui s’opposent à la transition. Je crois que c’est vraiment cela qu’il faut avoir en tête, aujourd’hui.

En avril dernier, nous avons commandé un sondage pour savoir quel était le taux d’adhésion des Français aux recommandations clés que nous portions :

* L’encadrement des marges de la grande distribution pour éviter les surmarges sur les produits bio : 88 % de soutien ;
* Un étiquetage environnemental indiquant le bien-être animal : 87 % de soutien ;
* Interdire la publicité pour les produits alimentaires nocifs pour la santé et la planète, dont les produits ultra-transformés et les viandes industrielles : 83 % de soutien.
* Campagne de communication pour encourager à manger moins de viande, mais de meilleure qualité et manger plus végétal : 81 % de soutien. Même les menus végétariens que l’on nous présente comme étant très décriés, faisant beaucoup de confusion, 81 % des Français étaient favorables à, soit l’option végétarienne quotidienne, soit 2 menus végétariens par semaine.

**Mme BERZOSA** : À quel moment avez-vous mené cette étude ?

**M. GRANIER** : Ce sondage a été réalisé par Harris Interactive à la demande du Réseau Action Climat, en avril dernier. Ce consensus est général et c’est pour cela qu’il y a eu cette note de recommandations et, un peu plus tard, cette lettre ouverte pour montrer qu’elles étaient les priorités qui sont d’agir sur l’environnement alimentaire.

La question de l’accessibilité : il faut donner les moyens financiers. Il faut avoir une offre cohérente pour permettre aux ménages, notamment, les plus modestes de s’alimenter correctement. Il y a aussi un enjeu, qui est souvent, un peu tabou, celui de la végétalisation des assiettes. Aujourd’hui, il faut savoir que ¾ des Français ne mangent pas assez de fruits et légumes, pas assez de céréales complètes, pas assez de légumes secs, ce qui pose de gros problèmes de santé publique et, à côté de cela, 2/3 de la population adulte, entre 18 et 60 ans, dépassent les recommandations sur la charcuterie ; 1/3 les dépasse sur la viande rouge, avec des risques très accrus de différents cancers, dont le cancer colorectal, de diabète de type 2, d’obésité, qui sont liés à ces déséquilibres dans les régimes alimentaires.

Aujourd’hui, nous n’avons pas de campagnes de communication des politiques pour aller vers moins de viande, mais de meilleure qualité. Il y a l’option végétarienne hebdomadaire dans la restauration collective, dans les cantines scolaires, mais c’est 1 repas sur 5, ce qui représente 3 % des repas pris annuellement. C’est tout ce que nous avons.

Les attentes importantes pour cette SNANC, c’est d’avoir une stratégie pour l’alimentation en accord avec les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone. L’alimentation, aujourd’hui, représente 24 % de l’empreinte carbone de la France et nous ne pourrons pas avoir de neutralité carbone, si nous n’allons pas vers moins de viande, mais de meilleure qualité et plus de végétaux, c’est meilleur pour la planète et pour la santé.

**Mme BERZOSA** : Avant de débuter le débat, je me retourne vers Erwan De Gravelle.

Quelle était l’articulation de la SNANC avec la politique française agricole et européenne, parce que c’est quand même très lié. Comment s’articulera la SNANC avec la politique agricole ?

**M. DE GAVELLE** : Nous nous sommes posé la question au regard des différents avis du périmètre de la SNANC. Jusqu’où allons-nous par rapport aux différents secteurs de l’amont agricole à l’assiette du consommateur ? Puis, jusqu’où allons-nous dans le social et dans l’environnemental ?

Le choix a été d’avoir une stratégie, sur l’alimentation qui va de l’étape de la transformation, à la distribution, à la restauration à domicile et aux foyers et qui s’inscrit en cohérence avec les politiques agricoles qui sont menées. Ces leviers permettant de promouvoir des filières durables et de qualité.

J’ai parlé de la restauration collective avec l’objectif emblématique de la loi Egalim, de la volonté d’aller dans cette direction pour les secteurs de la distribution et de la restauration commerciale. Je dois aussi parler du programme « mieux manger pour tous », qui vise à permettre d’avoir plus de fruits et légumes, légumineuses et de produits durables et de qualité dans l’aide alimentaire.

Tout cela converge dans les différents secteurs que nous pouvons cibler et que nous pouvons soit réglementer, soit aider par un soutien aux modes de production plus durable. C’est vraiment la logique systémique que nous voulons avoir dans le cadre de cette SNANC.

**Mme BERZOSA** : Tout naturellement, je me tourne vers Anne Garreta. Vous êtes membre de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT. Sur le principe, Anne, est-ce une bonne chose d’établir une Stratégie Nationale Alimentaire, Nutrition, Climat ?

**Mme GARRETA** : Pour nous, c’est une bonne chose, nous l’attendons depuis des années. Pour notre part, notre pays doit maîtriser sa politique agricole et alimentaire pour ne pas être soumis d’une part, à l’arme alimentaire et d’autre part, ne pas subir la domination politique, économique, sociale, culturelle des intérêts privés qui bafouent le droit des peuples à se nourrir.

Le retour en force de ces questions agricoles et alimentaires, dans les débats politiques, confirme que des enjeux de taille continuent à se poser, que ce soit la souveraineté alimentaire, la santé publique, la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi la sauvegarde des ressources naturelles et l’environnement et enfin, la solidarité internationale.

Ces questions démontrent les capacités de résistance de la population face aux grands groupes agroalimentaires qui veulent,« en gros », standardiser nos produits et uniformiser les goûts soumettant de fait l’agriculture à ces objectifs de standardisation et d’uniformisation.

Notre France est bien malade de ce système capitaliste, de cette crise systémique, de la financiarisation. Comment, aujourd’hui, un secteur aussi vital peut-il être soumis aux intérêts privés ?. Peut-être qu’au travers de la SNANC, nous aurons quelques réponses solides.

Une planification nationale de ces activités agricultures (nous ne pouvons pas dissocier l’agroalimentaire de l’agriculture) et alimentaires est nécessaire et doit s’élaborer à partir des potentialités, humaines et naturelles, nationales en s’appuyant sur des traditions agricoles et alimentaires de notre pays. En bannissant toute tentative de mise en concurrence des régions, cette planification doit permettre une cohérence au niveau national, une relocalisation des productions agricoles et la reconstruction de filières de production et de transformation pour garantir notre indépendance alimentaire.

Aujourd’hui, des outils de transformation ferment, sont délocalisés ou sont concentrés sur certains territoires. Une implantation de ces outils industriels de transformation, sur l’ensemble du territoire, doit être en cohérence avec les productions et les bassins de consommation au plus près. L’État, en effet, doit être le garant de la réponse aux besoins alimentaires en quantité et en qualité en y intégrant, dans sa conception de politique agricole et agroalimentaire, deux dimensions importantes, des dimensions nutritionnelles et sanitaires.

Pour répondre à ces enjeux, il faut une rupture avec le système actuel.

**Mme BERZOSA** : Ce sont les grandes lignes de ce que serait une SNANC ambitieuse pour la FNAF et pour la CGT.

**Mme GARRETA** : M. De Gavelle nous a souligné que ce ne serait pas la révolution, mais bien dans la continuité de ce qui se fait déjà, en complétant certains points. Pour nous, la SNANC doit être à la hauteur des enjeux, sa feuille de route doit mettre en place des mesures concrètes ambitieuses et surtout systémiques. Si nous restons dans ce même modèle, il faut une aide alimentaire.

Globalement au CESE, nous terminons nos avis, concernant l’agriculture, sur le mieux éduquer et mieux sensibiliser.

Il faut dépasser l’idée que nous pourrions institutionnaliser des aides et des chèques alimentaires, cela ne répondra pas à tout. Les politiques menées conjointement, depuis des années par le patronat agroalimentaire et les gouvernements successifs, ont affaibli notre potentiel agricole, industriel et artisanal. La PAC et les traités des accords de libre-échange ont largement contribué à cet affaiblissement. La France ne sera en mesure de reconquérir des positions qu’à partir de politiques de développement indépendant valorisant ses richesses, son expérience, ses capacités humaines, ses atouts géographiques et climatiques.

Quelques propositions rapides. Pour nous, les potentiels agricoles et alimentaires nationaux doivent permettre de véritables échanges mutuellement avantageux en Europe, comme à travers le monde, fondés sur la solidarité et surtout le droit fondamental à l’alimentation. Au CESE, un avis se présage sur l’accès à l’alimentation ou le droit fondamental à l’alimentation, il faut le remettre au centre et au cœur de cet avis.

**Mme BERZOSA** : Je précise que nous en parlerons cet après-midi. Nous pouvons difficilement aborder la précarité alimentaire sans parler du droit à l’alimentation, mais c’est bien de le signaler maintenant.

**Mme GARRETA** : Nous aimerions que cela paraisse dans la SNANC en préambule. Chaque pays doit avoir le droit de protéger son agriculture par un soutien économique et social, en garantissant des prix rémunérateurs et pourquoi pas en subventionnant les produits de première nécessité. Il faut réfléchir, élaborer et porter cette proposition, parce que le constat est fait que malgré les lois Egalim, depuis des années, les paysans sont toujours dans la difficulté, ils se font « bouffer » par les industries agroalimentaires, car s’ils ne trouvent pas une entente, ils ne vendent pas leurs produits.

Cette politique alimentaire doit prendre en compte pleinement les capacités agricoles et alimentaires, par la revalorisation de nos potentialités humaines et naturelles, et répondre aux besoins alimentaires. Je souhaiterais que dans la SNANC, nous parlions aussi des salaires, parce que l’accès à l’alimentation ne doit pas être que par l’aide alimentaire ou les chèques alimentaires. Dans l’agroalimentaire, je pense que nous sommes les champions, avec le bâtiment et l’agriculture, sur les bas salaires. C’est par l’augmentation du SMIC et plus globalement des salaires, la lutte contre le chômage par la réduction du temps de travail avec un maintien sans perte de salaire que la population pourra se nourrir correctement et que l’on trouvera des sources de débouchés à l’agriculture et aux industries agroalimentaires.

Un dernier point, la construction d’un système public d’assurance et de prévention des risques et des aléas climatiques pourrait participer à cette régulation parce qu’effectivement, nous entendons tous les jours des paysans dire qu’il a gelé. Des aides sont distribuées par la MSA, mais est-ce la solution qu’un paysan vive perfusé.

**Mme BERZOSA** : Nous avons fait un tour de table pour avoir une idée de ce que sera peut-être, éventuellement, la SNANC. Venons-en à cette notion de « mieux consommer ». Anne, je propose qu’on commence.

**Mme GARRETA** : je préfère que l’on parle d’obligation alimentaire plutôt que d’habitude alimentaire. Habitude alimentaire est passée dans le langage courant. Derrière cette notion d’habitude alimentaire se cache souvent l’idée de sensibilisation et d’éducation du consommateur, ce qui rejette un peu sur l’individu la responsabilité de la malbouffe.

**Mme BERZOSA** : Tu dis que le consommateur n’a pas tant le choix que cela et que ses habitudes découlent, en quelque sorte, d’une obligation en fonction de ses moyens et autres.

**Mme GARRETA** : Nous parlions des salaires, il y a aussi l’organisation et le rythme de travail. Aujourd’hui, dans l’agroalimentaire, beaucoup de salariés y compris dans l’agriculture travaillent en équipe ou de nuit, le temps de transport oblige à des pauses méridiennes des fois très réduites, le grignotage fait office de repas. Tout cela participe évidemment à une alimentation déséquilibrée.

La publicité représente une part importante du budget des industries agroalimentaires. Elle joue un rôle considérable et néfaste pour booster les ventes, et cela tourne complètement le dos à l’information objective, documentée et raisonnée.

J’entendais sur le « mieux consommer », mon voisin dire : « oui, il faut un équilibre alimentaire, manger moins de viande. » Pour les salariés et les non-salariés que je croise, pour l’instant, ils n’en sont pas là. Manger moins gras, moins sucré, moins salé, ils mangent ce qu’ils peuvent avec des produits hyper transformés et vite.

Dans une entreprise où ils sont en 3x8, ils croisent leur compagne, vont chercher les gamins à l’école quand ils sont de nuit ; après, ils ouvrent le frigo et font le repas avec ce qu’ils y trouvent et souvent en décalé. Il faut ancrer toutes ces dimensions dans la réalité du terrain.

Je vais peut-être choquer certains. Pour ce qui concerne la qualité alimentaire et sanitaire, je tiens à dire que le processus industriel, pour nous, n’est pas en cause. Le niveau des progrès techniques et scientifiques n’a jamais rendu l’industrialisation de la production alimentaire aussi sûre, mais les effets en sont évidemment gelés, complètement dévoyés et détournés par des intérêts privés et financiers.

Les stratégies des groupes jouent contre la qualité des produits, c’est évident. Certains groupes, par exemple, cherchent à modifier fondamentalement les cahiers des charges des Appellations d’Origine Contrôlée pour économiser sur les coûts de production tout en bénéficiant de ce label.

La semaine dernière, chez Candia, qui maintenant fabrique des produits laitiers sans lactose, 15 000 palettes sont revenues contaminées. Cela faisait des mois que les salariés alertaient de cette situation.

Ces problèmes sanitaires résultent essentiellement de l’augmentation des cadences de travail, notamment, par l’introduction de la méthode Lean et de la méthode Lean 4.0, c’est-à-dire que des capteurs remplacent le cerveau de l’homme. Dans les entreprises, il y a une diminution du temps de nettoyage des lignes, une équipe intervient sur 2 h, à la place d’une équipe de nuit pour nettoyer les machines, dans certains cas, pour répondre à l’urgence d’une commande, il faut enchaîner, la ligne n’est plus nettoyée. Les prérogatives des anciens CHSCT sont peau de chagrin. L’externalisation des opérations de nettoyage, pose problème aussi, car réalisées par des salariés en sous-traitance, sans la formation adéquate pour effectuer des missions qui touchent pourtant au « vivant ».

**Mme BERZOSA** : Je me permets de t’interrompre. Je crois qu’il y a deux questions :

* Les produits industriels alimentaires sont-ils sains et consommables sans risques ? Ce que tu viens, un peu, de développer.
* Consommons-nous, globalement tous, trop de produits, trop transformés ?

Ce sont deux questions différentes, nous sommes d’accord.

**Mme GARRETA** : Oui, complètement. Dans nos industries agroalimentaires, ce sont des produits hyper transformés. Que veut dire, produit hyper transformé ? On y rajoute des adjuvants, des modificateurs de goût.

**Mme BERZOSA** : On retombe peut-être sur les obligations alimentaires, c’est-à-dire que les gens, qui consomment majoritairement ces produits, n’ont pas forcément le choix.

**Mme GARRETA** : Ils n’ont pas vraiment le choix, j’habite sur Narbonne, les seuls primeurs sont des vendeurs d’Espagne en fruits et légumes ; il y a les halles qui n’ouvrent que le matin ( il ne faut pas travailler). Il y a aussi des vendeurs de bords de route de légumes espagnols, en toute saison et en tout moment. L’accessibilité aux produits locaux pose problème, pouvoir aller directement chez le producteur, cela existe dans d’autres secteurs géographiques, mais chez nous, cela n’existe pas.

Nos salariés qui travaillent dans l’agroalimentaire sont assez fiers de leurs produits. Par exemple, il y a quinze jours j’étais chez Haribo, ils vous présentent le processus. Ils sont convaincus, y compris sur des produits hyper transformés, qu’ils peuvent faire de bonnes choses, mais l’État et les industries leur en enlèvent les moyens.

Un autre problème c’est : la substitution des contrôles publics par l’autocontrôle dans les entreprises, l’externalisation des analyses qualité et leur délocalisation, quelques fois, à des milliers de kilomètres, des investissements recherche/développement essentiellement consacrés à l’innovation marketing ou à la publicité, qui représentent dans beaucoup de grands groupes, un budget dépassant la masse salariale.

Il y a aussi des économies sur les matières premières, exemple : réduire les coûts par l’utilisation de l’huile de palme. Alors que nos industries peuvent utiliser des matières premières de qualité.

Le débat pour lesalarié doit être entre, « *il faut que je prenne parfois des produits frais ou autre* », et « *je ne mangerai pas des produits hyper transformés* ». Car cela dépend où l’on met le cursus de la transformation.

Quant au monde paysan, aujourd’hui, la grande distribution oblige certains agriculteurs, à utiliser toujours plus d’engrais et de produits phytosanitaires pour les cultures pour obtenir un meilleur rendement. Est-ce normal ?

Est-ce normal d’utiliser des antibiotiques et des accélérateurs de croissance dans l’élevage ? La question se pose en ces termes.

La grande distribution développe des pratiques de guerre commerciale sans nom contre des PME, des coopératives agricoles, le commerce de proximité voire le commerce équitable, pour lesquels le coût de référencement pèse sur la qualité et pousse à la standardisation.

Selon l’INRAE, 2/3 des 30 000 aliments étiquetés seraient ultra-transformés. La multiplication d’ingrédients, additifs, conservateurs et autres correcteurs de goût et d’aspect par l’industrie n’est pas inhérente à l’industrialisation, mais bien à la stratégie de concentration des outils de production de grande dimension. Ce n’est pas pareil.

Nous ne sommes pas contre l’industrie, mais contre les grands groupes de dimensions internationales qui se concentrent et peuvent provoquer des problèmes sanitaires.

**Mme BERZOSA** : Nous allons demander à Benoît de réagir à ces propos.

**M. GRANIER** : Sur la question du « mieux consommer », pour pouvoir le faire, il faut avoir les moyens et que des produits de qualité soient disponibles.

Si vous avez des produits transformés avec de mauvais ingrédients, si vous n’avez pas d’offre de produits sains, durables et accessibles, vous ne pourrez pas mieux consommer.

Pour mieux consommer, il faut mieux produire, distribuer, proposer et faire de la publicité de ces produits. Aujourd’hui, un peu plus de la moitié des publicités pour les produits agroalimentaires sont pour des produits de Nutri-Score D ou E. Vous avez une inondation aussi des espaces publics, télévisuels et réseaux sociaux pour les fast-foods, pour la malbouffe, que ce soit des frites, poulet frit souvent importés de très mauvaise qualité, burgers, etc.

Aujourd’hui, « mieux consommer » est quasiment mission impossible, puisque tout nous incite à acheter des produits de mauvaise qualité. Donc, cette question du mieux consommer ne doit pas être prise uniquement par le fait de sensibiliser, faire des injonctions aux consommateurs, c’est clairement insuffisant par rapport aux stratégies des acteurs économiques concernés.

Il a été très bien dit qu’il y a une différence entre les produits transformés ou industriels et les produits ultra-transformés. Demain, nous ne pourrons pas tous manger uniquement des produits bruts que nous cuisinerons nous-mêmes, faire tremper ses légumineuses la veille au soir pour les cuisiner le lendemain. Non. Mais il faudrait avoir des bocaux de plats goûtus, de bonne qualité avec de bons ingrédients à base de légumes secs qui les rendent plus accessibles, quand nous n’avons pas le temps de cuisiner. Ce serait très bon pour la santé, pour faire vivre le tissu économique industriel et très bon pour l’environnement.

Sur la question de la viande, nous avons des contraintes géophysiques, de biodiversité, de surface agricole, de limites planétaires liées au climat. Nous ne pouvons pas continuer à manger autant de porc, de bœuf, de volaille aussi.

Si nous voulons manger de la nourriture produite en France, il faut avoir plus de terres agricoles pour produire nos fruits, nos légumes, nos légumes secs, nos céréales et moins pour alimenter les élevages industriels. Nous ne pouvons pas continuer autant à provoquer la déforestation en Amérique Latine et ailleurs, pour nourrir les élevages intensifs de volaille et de porc. Nous ne pouvons pas continuer à polluer des nappes phréatiques, des milieux naturels, notamment en Bretagne et ailleurs.

Si nous voulons une consommation équilibrée avec des produits de qualité pour la santé, pour l’environnement, nous avons besoin d’avoir une transition des modèles de culture, d’élevage et de consommation et une politique ambitieuse pour soutenir les agriculteurs, les agricultrices dans cette transition.

Aujourd’hui, nous nous rendons compte que la consommation de viande et de volaille se fait au détriment aussi de la ferme de France ; c'est-à-dire beaucoup plus d’importations~~.~~

Donc, il y a un enjeu à consommer moins, mais à consommer des produits qui soient produits en France en abordant, dans le même temps, une transition des modes de production pour que cela soit gagnant pour la santé, pour l’environnement et aussi pour l’économie et le secteur agricole.

**Mme BERZOSA** : Juliette et vous, Benoît, avez parlé de la publicité. Nous pouvons y revenir, peut-être, Juliette. Une question, que vous avez abordée tout à l’heure, émerge comme un point important, la communication et la publicité. C’est ce qui oriente fatalement vers un certain type de consommation.

**Mme LEBOURG** : Oui, tout à fait. Je voudrais revenir en amont sur un élément qui a été présenté, notamment par Benoît, sur le fait que si notre concertation sur la SNANC avait duré un an, nous aurions eu les mêmes dissensus. Je suis obligée de modérer ce point, parce que cela voudrait dire qu’il n’y a finalement pas d’utilité à faire du débat public sur ces enjeux, alors même que nous avons pu arriver à des accords sur les avis précédents.

Nous avons pu écrire dans l’avis sur les nouveaux comportements alimentaires qu’il faut aller vers un rééquilibrage, dans la consommation de produits animaux et végétaux, et modérer en particulier la consommation de viande. Donc, quand nous avons un peu le temps et un peu de bonne volonté des acteurs autour de la table, nous pouvons y arriver.

Sur l’encadrement de la publicité et du marketing alimentaire, nous n’avions pas de consensus au CNA. Or nous avons pu mettre en avant l’idée de l’encadrer en particulier sur les réseaux sociaux et les sites Internet.

Nous constatons aujourd’hui un certain nombre de contournements de la réglementation faits par les industriels, notamment, avec du sponsoring, des vidéos You Tube ou autres. Donc, réglementer sur ce volet, c’est aussi protéger les jeunes, cibles assez privilégiées de ce type de communication. Le numérique doit être encadré de manière plus générale pour qu’il soit vraiment au service de cette transition. Mais, encore une fois, pas de consensus sur le fait de réglementer la publicité et le marketing alimentaire tout court, que ce soit à la télévision, à la radio et autres.

Simplement, une recommandation dissensuelle propose : de réglementer, en fonction d’une évaluation de l’impact de ce marketing et de la publicité promotionnelle, d’encadrer, notamment, les boissons et les produits alimentaires qui ont un mauvais profil nutritionnel.

Ceci dans les médias traditionnels comme numériques en allant au-delà de la limitation sur les programmes pour les enfants pour viser davantage les programmes grand public. Car il y a parfois des temps d’écoute conjointe avec les adultes.

**Mme BERZOSA** : Anne, tu disais qu’il y avait, par rapport à cet environnement publicitaire, une sorte de désir d’appartenance de la part du consommateur à un univers des produits de consommation des supermarchés ou hypermarchés par exemple et que cela influence la consommation et les choix.

**Mme GARRETA** : Oui et les industries alimentaires et agroalimentaires savent bien que, même pour les populations les plus précaires, le fait d’au moins consommer un produit vu à la télé crée ce sentiment d’appartenance à la société. Les populations les plus pauvres font, de temps en temps, des achats inconsidérés, parce que cela leur permet de dire « je suis comme vous ; je fais comme vous. »

Au-delà de l’alimentation, la FNSEA me dit : « les salariés n’ont pas de fric, mais ils s’achètent le dernier iPhone. » Aujourd’hui, si on n’a pas le téléphone dernier cri qui coûte 1 000 €, c’est un sentiment d’exclusion, comme la voiture et c’est créé par la publicité. Ce n’est pas si simple que cela.

Je reviens sur « manger équilibrer ». Nous sommes en train d’élaborer un avis sur l’élevage au CESE. En France, nous sommes très friands de blancs de poulet, on n’aime pas les cuisses, donc des millions de blancs de poulet arrivent chaque semaine de Pologne ou d’ailleurs, et nos éleveurs, à côté de cela, sont en train de mourir. Dans les cantines scolaires, on prône le jour végétarien ; dans la restauration collective, ayons déjà un équilibre, une bonne cuisine, des produits frais proposés.

Ce débat trop de viande, n’est peut-être pas la préoccupation des salariés aujourd’hui. D’accord, il faudrait éviter tous les produits hyper transformés. Il faut un équilibre de protéines végétales et animales. Il faut moins de gras, moins de sucré, moins de salé.

D’accord pour manger moins de viande, mais nos éleveurs en souffrent parce que c’est une image qu’on leur envoie, et la publicité matraque le consommateur pour plus de viande. Ce n’est pas équilibré.

**Mme BERZOSA** : Erwan, dans la SNANC, qu’est-ce qui répond aux réflexions des intervenants ? Pouvons-nous déjà savoir si des choses se dessinent par rapport à la publicité, par exemple ?

**M. DE GAVELLE** .

Sur la question du marketing, de la publicité, notamment, à destination des plus jeunes, cet axe est ressorti dans, à peu près, toutes les contributions que nous avons reçues, que ce soit celles du CNA, du Haut Conseil de la Santé Publique ou celles de la société civile. Sur cet objectif relativement partagé, il y aura des actions dans la SNANC.

Des discussions sont en cours pour voir quel est le levier mobilisable le plus pertinent. Donc, il y aura quelque chose sur le marketing et la publicité à destination des plus jeunes dans la SNANC. C’est acté

**Mme BERZOSA** : Benoît, cette question pourrait-elle se régler par de l’éducation des jeunes, par exemple ?

**M. GRANIER** : Entre les conditions de travail et de rémunérations, les questions de publicité, de prix et les questions d’offre, on se rend compte que l’éducation est nécessaire, mais ce n’est pas suffisant.

Aujourd’hui, quand nous comparons les budgets pour sensibiliser la population, celui du Programme National Nutrition Santé est autour de quelques millions d’euros alors que ceux de la grande distribution, de l’industrie agroalimentaire se chiffrent en milliards d’euros ;il y a aussi la difficulté de l’éducation nationale à incorporer les questions d’éducation à l’alimentation, à l’environnement, aux discriminations de genre, ethnique, etc.

L’éducation dépend aussi énormément du milieu social et de la famille dans laquelle nous vivons. Plus on est éduqué, plus on respecte les repères du programme national nutrition santé. Si on nait au mauvais endroit ou dans des familles plus compliquées, tant pis pour vous. Vous aurez peut-être beau connaitre les recommandations, vous n’aurez pas, de toute façon, les moyens économiques de les atteindre.

Cette question de l’éducation à la sensibilisation est indispensable, mais si nous n’agissons pas sur l’environnement alimentaire, les progrès seront forcément limités.

Si nous voulons réussir à cocher toutes les cases de santé, de climat, de biodiversité et d’économie, aujourd’hui, nous avons besoin d’agir sur tous les leviers.

Cette question de l’évolution des régimes alimentaires est importante, mais en faisant attention à bien donner les moyens aux ménages et en faisant plus peser la contrainte sur les acteurs économiques, tout en leur donnant des moyens pour faire cette transition, que sur les consommateurs qui sont largement démunis pour beaucoup aujourd’hui.

**Mme BERZOSA** : Quand on dit tous les leviers, il faut encore s’entendre sur les leviers.

**Mme GRANIER** : Sur cette question de « quel levier », j’en reviens à cette fameuse proposition des 103 associations qui représentent l’ensemble de la société civile : d’ATD Quart Monde, Action contre la Faim, l’UFC Que Choisir, la CLCV, Familles Rurales, le Réseau Action Climat, pour un réveil écologique, l’Indecosa-CGT, les avis aussi transmis par les nombreuses autorités de santé, la Cour des Comptes, l’OMS.

Comment traduit-on ces leviers en droit ? Comment fait-on pour que ce soit opérationnel, pour qu’il n’y ait pas d’effet pervers ? À partir de là, des chantiers sont à mettre en place pour trouver des solutions sur ce que demandent les différents avis. Il faut voir comment cela devient du droit, de la réglementation ; comment cela se règle au niveau européen ou au niveau français. Mais la première étape est d’admettre les enjeux, les données du problème, de se mettre d’accord sur les objectifs où nous sommes d’accord au niveau scientifique, avant de mettre en place les chantiers.

Sur la question de l’encadrement de la publicité, jusqu’à maintenant, nous étions toujours sur les engagements volontaires des acteurs économiques, et nous nous rendons compte que cela ne fonctionne pas.

Sur la question des alimentations plus végétales, les politiques publiques sont aussi largement insuffisantes et l’objectif n’est même pas assumé politiquement.

Sur la question de la précarité alimentaire, il y a un enjeu très important à aller vers une hausse des capacités financières des ménages pour bien s’alimenter, en tenant compte des charges contraintes liées au logement, à l’énergie, et autres. S’il n’y a pas cette inclusion des enjeux des capacités financières dans la stratégie liée à l’alimentation, nous irons forcément vers une alimentation à deux vitesses entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne les ont pas.

**Mme BERZOSA** : Une véritable volonté politique à mettre en œuvre sur ces questions. Anne, un complément.

**Mme GARRETA** : Non, nous ne découvrons pas les leviers, ils sont bien connus. Cela fait quelques années, que ce soit au travers du CNA, du CESE ou autres, que nous les portons. Donc, il n’y a plus qu’à.

L’État remet la question à l’ordre du jour, ce qui est déjà bien, mais il faut qu’il apporte des mesures concrètes et législatives. Nous arrivons à converger sur des enjeux et des solutions. Par exemple, sur la question de la précarité alimentaire, je crois qu’il faut qu’il y ait un service public de l’alimentation. Cela recouvre quoi ? Un service public local de restauration collective ? Je ne sais pas.

Nous avons des choses à proposer. Mais encore faut-il que l’on soit interrogé et que ce soit porté en termes de réglementation et de loi.

**Mme BERZOSA** : Juliette, un commentaire par rapport aux recommandations du travail du CNA sur ces questions ?

**Mme LEBOURG** : Pour revenir sur l’éducation à l’alimentation, c’est un levier, parmi d’autres. Nous ne pouvons pas tout faire faire à l’école. L’éducation, l’information du consommateur, sont des leviers importants pour sensibiliser aux bonnes pratiques dès le plus jeune âge, mais pour le CNA, c’est aussi important de le faire à tous les âges de la vie, voir l’avis 84. Et maintenant, il n’y a plus qu’à.

Ce que nous essayons de faire, c’est reprendre les recommandations des avis qui ont été publiés pour voir leur état de mise en œuvre. Actuellement, nous nous lançons dans une expérimentation du suivi des avis, avec celui sur l’éducation à l’alimentation. Un groupe de suivi a vocation à étudier dans quelles mesures ces actions ont été mises en œuvre, à la fois du côté des politiques publiques, mais aussi des collectivités, des acteurs et actrices de l’alimentation et nous voyons que beaucoup de choses restent à faire sur ce sujet.

**Mme BERZOSA** : Est-ce que cette démarche de suivi se poursuivra, à l’issue de la SNANC ?

**Mme LEBOURG** : Oui, c’est le but. C’est une expérimentation d’un groupe de suivi, mais ce qui nous reste à faire, c’est formaliser une méthode pour la suite.

Cela pourra amener le CNA à monter d’autres groupes de suivis sur d’autres avis, notamment sur l’avis 90 sur les nouveaux comportements alimentaires. Nous suivrons, bien sûr, au niveau de la SNANC, la prise en compte des propositions du CNA.

C’est une attente de nos membres et c’est aussi un élément intéressant à publier auprès du grand public, savoir où en sont les recommandations du CNA.

**Mme BERZOSA** : Erwan De Gavelle, un commentaire pour conclure ce débat sur ce qui s’est dit, beaucoup de pistes, beaucoup de choses.

**M. DE GAVELLE** : il y a une multitude de leviers sur l’ensemble des thématiques. Ce n’est pas avec seulement de la sensibilisation, de l’éducation à alimentation, de l’information du consommateur que nous allons tout changer. Il faut agir sur l’ensemble des leviers en même temps ; c’est ce qu’a proposé le CNA et la vie associative et c’est la démarche que nous avons eu. C’est en agissant ainsi sur tous ces leviers et en additionnant leurs effets, qu’on pourra à la fin avoir un réel impact,

**C’est la logique que nous avons adoptée dans le** cadre de cette élaboration.

**Mme BERZOSA** : Un mot de conclusion, Benoît ?

**M. GRANIER** : Je voulais préciser qu’il y avait eu une très bonne qualité d’écoute, de la part des ministères sur la rédaction de cette SNANC, puisque le Réseau Action Climat et les différentes associations ont pu être reçues à la fois par la Direction Générale de la santé, la Direction Générale de l’Alimentation, le ministère de l’Écologie pour présenter et discuter des différentes recommandations.

Malgré un diagnostic assez sévère des politiques de l’alimentation jusqu’à maintenant, nous avons quand même beaucoup d’attente sur cette SNANC.

Nous avons, en effet, bien l’impression que la prise en compte de l’environnement alimentaire, et pas uniquement la sensibilisation et l’information, a bien été intégrée dans le travail des ministères. Maintenant, sachant que nous avons une stratégie à l’horizon 2030, nous ne pouvons mettre des choses applicables, dès demain, de manière très concrète, nous avons 7 ans devant nous. Cependant nous ne pouvons pas nous permettre d’attendre trop longtemps pour lancer différents chantiers.

Nous aimerions que tous ces éléments : oui, il faut consommer des produits avec moins de pesticides, plus de bio et les rendre accessibles ; oui, il faut plus d’aliments végétaux,

moins de viande transformée, mais plus de viande de qualité produite en France ; oui ,il faut plus réguler la publicité, qu’il y ait une meilleure offre de la grande distribution avec des mesures structurantes qui engagent les acteurs et pas uniquement des engagements volontaires ou des chartes de leur part, soient pris en compte dans la SNANC.

Dans tous les cas, sur cette première version, nous serons présents pour remettre notre avis et faire de nouvelles recommandations, pour que la version finale de la SNANC, soit à la hauteur des enjeux.

**Mme GARRETA** : Dans la SNANC, il faudra avoir des mesures concrètes et structurantes.

Notre tissu industriel est en train de disparaître, il faudrait une ré internalisation des outils de transformation, des outils d’abattage. Aujourd’hui, des porcs produits en France partent en transformation dans des pays tiers et reviennent transformés ou hyper transformés en France.

Il faudra, au niveau de l’industrie, avoir des mesures concrètes et y compris au niveau de la santé. Une meilleure alimentation aura des répercussions au niveau de la santé et de notre Sécurité sociale.

On doit aborder toutes ces questions. Nous ne pouvons pas évacuer et dire, il faut une meilleure alimentation et laisser partir nos industries. Nous ne pouvons pas dire, il faut une meilleure alimentation, manger mieux, moins… et dé rembourser les médicaments. Ce n’est pas hors sujet, mais tout est lié. C’est comme au niveau des contrôles dans les entreprises, avant ils étaient assurés par le service public, aujourd’hui, c’est l’autocontrôle. Dans les abattoirs, vous n’avez plus de vétérinaires.

**M. GRANIER** : Je ne pouvais pas remercier les ministères pour leur réceptivité à nos sollicitations, sans remarquer et saluer aussi le travail du CNA.

**Mme BERZOSA** : Un dernier mot et nous nous arrêterons, Juliette, pour conclure.

**Mme LEBOURG** : ce qui ressort, au niveau des membres du CNA, c’est que bien sûr la SNANC doit être à la hauteur des enjeux sanitaires, écologiques, climatiques, économiques et qu’elle soit construite comme une stratégie de long terme pour aller vers ces systèmes alimentaires plus durables mis en avant au niveau du CNA, depuis quelques années.

**Mme BERZOSA**: nous enchaînerons, avec un autre sujet qui est très fortement lié à ce qui s’est dit pendant ce débat, le Nutri-Score.

*Pause de 11 h 15 à 11 h 30*

**Le Nutri-Score**

****

** **

**Chantal JULIA François BILEM** Chercheuse de l’équipe épidémiologique Animateur du pôle international nutritionnelle (EREN) Indecosa CGT  
Enseignante Université Sorbonne Paris Nord

**Mme BERZOSA** : Pour cette 2e séquence du colloque sur l’alimentation, nous continuons avec le Nutri-Score, auquel le IN Magazine a consacré un dossier. Pour parler du Nutri-Score, j’accueille :

Chantal Julia, enseignant, chercheur, rattachée à l’Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle, l’EREN, à l’Université Sorbonne Paris-Nord.

François Bilem, membre du Conseil d’administration d’Indecosa-CGT, en charge des affaires internationales et européennes et membre d’Indecosa-CGT du Bas-Rhin.

Tout le monde connait le logo du Nutri-Score à cinq couleurs avec des notes de A à E. Nous allons définir un peu plus, ce qu’il est, ce qu’il dit aux consommateurs et ce qu’il ne dit pas. Pour commencer, qui a initié ce logo ? À quelle demande répond-il ?

**Mme JULIA** : La première mention d’un logo synthétique qui résumerait la qualité nutritionnelle des produits, qui serait coloriel et avec des lettres a été faite en 2014, dans le cadre d’un rapport rendu à la ministre de la Santé, Marisol Touraine, qui proposait des mesures pour revitaliser les politiques publiques en nutrition.

Dans ce rapport, il était proposé l’idée d’utiliser un profil nutritionnel pour faire de l’étiquetage, de la régulation du marketing et de la taxation de subvention des produits alimentaires. Donc, c’est la première mention de ce qui est devenu le Nutri-Score, proposé par des chercheurs. Avec une évaluation et un développement complètement indépendant et basé sur les données de la littérature dont nous disposions à l’époque.

**Mme BERZOSA** : Est-ce qu’il est apposé sur tous types de produits ?

**Mme JULIA** : Théoriquement, il pourrait l’être, mais il ne peut pas être rendu obligatoire. L’étiquetage nutritionnel, en France, est régi par une réglementation européenne, qui date de 2011, et qui impose aux pays que tout format complémentaire, en face avant des emballages, ne peut être que volontaire.

Par définition, quand on dit « volontaire », nous avons des limites, parce que même si, aujourd’hui, les marques engagées dans le Nutri-Score représentent 58 % du volume des ventes en France, un certain nombre de marques nationales ou internationales, n’y rentrent pas et n’y rentreront probablement pas, parce qu’à l’étiquetage de leurs produits, ils sont gras, salés, sucrés et ne sont donc pas, a priori, dans les bonnes couleurs du Nutri-Score.

**Mme BERZOSA** : Que dit ce produit précisément aux consommateurs ? Il lui permet de comparer, j’imagine, des produits similaires de même catégorie.

**Mme JULIA** : L’objectif du Nutri-Score est de permettre de traduire un certain nombre des recommandations nutritionnelles, dans un outil, facile à utiliser, au moment où on est en train de choisir dans un supermarché sans le temps de décrypter ce qu’il y a à l’arrière du paquet.

L’objectif principal est de permettre de comparer les produits. Il y a une grande variabilité dans la composition nutritionnelle des produits transformés issus de l’industrie et nous ne sommes pas capables, en tant que consommateur, de la traduire directement.

Pour appliquer les consignes « *Il faut manger moins gras, moins salé, moins sucré* » nous n’avons pas forcément les outils pour le faire et l’idée du Nutri-Score est de donner justement cet outil.

Par exemple : le poisson existe en frais, en boîte, fumé. Nous pouvons avoir des compositions en sel, en particulier, qui vont de 0,1 g à 3 g de sel pour 100 g. Le Nutri-Score est là pour vous dire que parmi toutes ces offres, certaines sont plus ou moins équilibrées d’un point de vue nutritionnel.

**Mme BERZOSA** : En même temps, ce n’est pas parce qu’une plaquette de beurre ou un litre d’huile est, par principe, pas très bien noté qu’il ne faut pas en consommer ?

**Mme JULIA** : Absolument. À aucun moment, le Nutri-Score ne vous dit, il faut arrêter de consommer ce produit ou qu’il soit toxique, ce n’est pas un interdit. Globalement les produits A ou B sont plutôt des produits à favoriser ; le D et le E, ne veut pas dire qu’il faut arrêter d’en consommer, mais qu’il faut en consommer en plus petite quantité ou moins souvent. Mais, là encore, si la charcuterie est plutôt E,( oui, c’est gras et salé )le chocolat est plutôt E (oui, c’est gras et sucré,) cela ne veut pas dire qu’il faut arrêter d’en consommer, mais juste vous rappeler que, ce ne sont pas des produits à consommer en très grande quantité et qu’ils ne constituent pas le socle d’une alimentation équilibrée. C’est plus un rappel que dire d’arrêter de consommer ces produits,

**Mme BERZOSA** : Donc, on a compris que les producteurs, les industriels apposaient ce logo nutritionnel sur la base du volontariat. Cela peut-il les inciter à améliorer leurs produits ?

**Mme JULIA** : C’est un des objectifs. L’objectif principal, est qu’il informe le consommateur, mais l’objectif sous-jacent est de donner une incitation aux industriels à réduire la quantité de gras, de sel et de sucre pour améliorer leurs produits.

Nous avons un exemple très emblématique. Les « Chocapic » étaient D en 2015. Au fur et à mesure, ils ont réduit le sucre, augmenté les fibres et ils sont passés à C et à B et à A l’année dernière ; la quantité de sucre, par exemple, a été divisée par deux.

Quand on parle du Nutri-Score en disant, cela informe le consommateur, et en parlant d’environnement alimentaire, c’est pour les consommateurs qui en ont la possibilité, qui ont envie de le faire et ce n’est pas tous les consommateurs.

En revanche, quand un industriel décide de changer sa recette (moins de sucre), cela touchera tout le monde, qu’il soit intéressé ou pas par la nutrition, l’impact est potentiellement plus important. Il est important que le Nutri-Score conserve cette idée d’avoir une incitation à mieux faire pour les industriels, et modifier l’environnement alimentaire dans lequel nous sommes.

**Mme BERZOSA**: Concrètement, quand vous dites que les Chocapic sont passés de D à A ; cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l’industriel utilise un algorithme et se définit, par lui-même, à travers cet algorithme pour apposer ensuite son étiquetage ?

**Mme JULIA** : Le Nutri-Score est calculé par l’industriel. En revanche, c’est aussi une des contraintes et un des éléments positifs du Nutri-Score, il ne se base que sur des données disponibles, c’est-à-dire que n’importe qui peut le recalculer. D’ailleurs, un certain nombre d’applications le font, Open Food Facts, vous scannez et vous avez l’information. Ce qui veut dire qu’il peut y avoir des tiers veilleurs pour vérifier que le calcul est bien le bon. Un certain nombre d’industriels ont été épinglés, en particulier, au début du Nutri-Score parce que le calcul n’était pas correct.

C’est aussi une des raisons pour lesquelles nous maintenons cette contrainte d’avoir uniquement des données qui sont disponibles et transparentes, parce que nous voulons que ce soit un vecteur de transparence pour le consommateur car n’importe qui peut contrôler que le calcul est correct.

**Mme BERZOSA** : On précise aussi que quand un industriel s’engage à utiliser le Nutri-Score, il ne l’utilise pas uniquement pour ses bons produits bien notés, il l’utilise absolument pour toute sa gamme de produits.

**Mme JULIA** : C’est quelque chose qui a été intégré dans le décret d’application du Nutri-Score et c’est un retour d’expérience de la part d’un autre pays. En Australie, il existe un système à peu près similaire en termes de calcul au Nutri-score où ils ont laissé la possibilité aux industriels de choisir ; 80 % des produits étiquetés sont de bons produits ; les autres ne le sont pas.

C’est pour cela que nous avons intégré cette idée, en disant, vous mettez le Nutri-Score, mais vous ne choisissez pas que les A et les B. En revanche, ils commenceront par les A et les B ; ils ont deux ans pour mettre le Nutri-Score sur l’ensemble de leurs produits et au bout des deux ans, nous considérons que tous les produits doivent être étiquetés, quelle que soit la qualité. Par exemple, les distributeurs sont rentrés dans le système, ils ont des produits de leur propre marque dans l’ensemble des secteurs ; c’est pour cela que l’on voit du D et du E, parce qu’ils l’apposeront sur tous leurs produits de leurs propres marques.

**Mme BERZOSA** : Cet algorithme a été révisé ou il va l’être ?

**Mme JULIA** : L’algorithme a été révisé. Cela a été un travail de longue haleine, puisque cela a pris deux ans d’un groupe de scientifiques, issus des 7 pays européens qui, aujourd’hui, ont adopté le Nutri-Score, la France où le Nutri-Score a commencé, la Belgique, l’Allemagne, les Pays-Bas, l’Espagne, la Suisse et le Luxembourg.

Il y a eu cette volonté de mettre à jour l’algorithme pour s’assurer d’une part qu’il était en cohérence avec les repères nutritionnels de l’ensemble de ces pays, très similaires globalement, et d’autre part qu’il tenait compte des avancées de la science sur les relations entre alimentation et santé.

L’algorithme du Nutri-Score initial date de 2005. En 2015-2016, quand le Haut Conseil de la Santé Publique a travaillé sur cet algorithme, quelques modifications ont été faites, mais relativement marginales. Donc, il était temps, sept ou huit ans plus tard, de remettre à jour et de s’assurer que nous avions bien couvert l’ensemble des nouveautés ou en tout cas amélioré l’adéquation entre le Nutri-Score et les repères nutritionnels.

**Mme BERZOSA** : On vient de balayer l’ensemble des pays qui l’ont adopté. Je précise qu’un pays n’a pas aujourd’hui la possibilité de l’imposer ?

**Mme JULIA** : Non. La Suisse, potentiellement, parce qu’elle ne fait pas partie de l’Union européenne, mais je ne connais pas les détails de la législation suisse.

**Mme BERZOSA** : Je me tourne vers François, un pays, l’Italie, l’a interdit strictement.

**M. BILEM** : L’Italie a pris des dispositions législatives pour carrément interdire que des produits siglés Nutri-Score entrent sur son territoire. Cela prend place dans un contexte politique et économique très particulier.

**Mme BERZOSA** : Peut-on dire les raisons, un peu, fallacieuses ?

**M. BILEM** : C’est même très fallacieux, mais pour comprendre, nous parlons de l’échelle européenne et donc, des jeux géopolitiques et économiques qui peuvent se dérouler au niveau de l’Union européenne. Il faut revenir, un peu, en arrière pour comprendre comment et pourquoi brusquement un pays se met en sainte croisade contre le Nutri-Score.

En Europe, il existait, avec l’apparition du Nutri-Score, à peu près cinq systèmes principaux de classification de qualité nutritionnelle des produits, mais avec des démarches très différentes. On en connaissait certaines, des sortes de barème sur l’apport énergétique journalier qui ne veulent pas dire grand-chose, puisque votre besoin énergétique journalier dépend de votre âge, de votre localisation, du climat, de votre activité physique, de votre sexe, etc.

Vous aviez aussi ce qu’on appelle des systèmes discriminants positifs qui consistaient à mettre une pastille sur un produit, surtout dans les pays du Nord. Ce produit est bon. Pourquoi est-il bon ? En quoi est-il bon et qu’est-ce qui permet de le déterminer ? Mystère et boule de gomme, faites donc confiance à ceux qui mettent la pastille.

On avait ce système et une petite rengaine qui existait depuis très longtemps, au niveau des producteurs qui était de dire : « oui, mais c’est quand même un peu ennuyeux parce que nous avons des produits qui existent au niveau de l’ensemble du territoire européen et, finalement, d’un territoire à l’autre, on est amené à changer de logo. Cela pourrait être bien qu’on ait un logo commun. »

En mai 2020, l’Union européenne annonce dans le cadre de sa stratégie « from Farm-to-Fork », de la fourche à la fourchette, qu’elle lancera les travaux sur le sujet et qu’on trouvera un label commun, un logo commun.

D’abord, From Farm-to-Fork de la fourche à la fourchette : nous savons qu’il y a tout un tas d’intermédiaires entre les deux, ce sont les transporteurs, les transformateurs, et également les traders, puisque la plupart des produits alimentaires aujourd’hui se situent sur les marchés boursiers. C’était déjà, invisibiliser toute une partie du système, rien que dans le logo.

Deuxième chose, à partir du moment où on parle de produits alimentaires, c’est global, cela dépasse très largement le cadre européen.

C’est à peu près en 2021 que nous avons une liste qui se complète et un certain nombre d’industriels ne sont pas du tout contents de ce projet de Nutri-Score. L’excellent livre de Serge Hercberg, « Mange et tais-toi », est très éclairant sur le sujet. Ils ont donc tenté au niveau français par exemple, et sans doute dans plusieurs autres pays, de s’opposer au Nutri-Score.

**Mme BERZOSA** : Tu veux dire certains industriels ? Pas l’État.

**M. BILEM** : Certains industriels, certains organismes d’État étaient plus réceptifs à l’opposition que d’autres.

Parmi les stratégies mises en avant, ils essayaient d’avoir une concorde entre eux. Cette concorde s’est fissurée, et nous avons vu de plus en plus de producteurs, d’industriels et de distributeurs utiliser le Nutri-Score.

L’Europe envisageait un règlement européen, ce qui est différent d’une directive. Une directive : l’Europe vous dit quelque chose et ce sont les États qui le mettent en place. Un règlement, lui, s’impose à l’ensemble des États.

L’idée d’un certain nombre d’industriels, était d’obtenir un règlement européen qui exclut le Nutri-Score pour faire en sorte qu’on le fasse disparaître dans les pays où cela les ennuyait de l’avoir. À partir du moment où vous auriez un règlement européen qui dirait : « Nous allons faire un label unique, mais ce ne sera pas le Nutri-Score », le Nutri-Score en France serait mort, puisqu’en France, il n’est pas obligatoire, les industriels ne mettront jamais deux labels. Ils mettront donc le label obligatoire qui sera le label européen.

D’une idée, plutôt bonne au départ, qui est d’harmoniser cette histoire de label, il y avait peut-être déjà des calculs, cela s’est avéré par la suite, de certains industriels de se dire : « on va déplacer le combat à l’échelle européenne pour faire en sorte de tuer le bébé. »

**Mme BERZOSA** : Une espèce de nivellement par le bas. J’aimerais que tu nous parles de l’Italie et de l’argument des industriels italiens qui est particulièrement éclairant sur cette opposition.

**M. BILEM** : Après cette première phase, l’Europe montera un certain nombre de consultations qui donneront un plébiscite, mais écrasant et assez inédit pour le Nutri-Score. C’est-à-dire que vous avez plusieurs centaines de sociétés, de comités et de collectifs que ce soit de consommateurs, de savants qui tous disent, finalement, ce système du Nutri-Score est ce qu’il nous faut ; c’est ce qu’il y a de plus clair, de plus accessible ; c’est ce qui va nous permettre d’avancer et d’obtenir des résultats y compris, auprès des populations les plus démunies économiquement.

Alors que le Nutri-Score semblait être en passe de gagner, je crois que c’était en septembre 2022, on nous annonce que le Nutri-Score va passer et, en novembre 2022, tout est gelé. Tout est arrêté. La Commission Européenne déclare: « Il faut que nous prenions le temps, il faut que nous en discutions. »Il y a peu de temps, des révélations ont été faites, notamment, par le BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs qui révèlent qu’à cette période des « discussions intimes » se déroulaient entre l’agrobusiness et la Commission Européenne pour dire : « le Nutri-Score va détruire l’alimentation traditionnelle artisanale millénaire »

Or ces gens qui colportent ces arguments sont Coca-Cola, Mondelez, Ferrero, ne représentent guère l’alimentation traditionnelle millénaire !!

**Mme JULIA** : L’argument le plus ébahissant ! « *Le Nutri-Score, s’il est apposé sur tous les produits, fera baisser la consommation de chocolat au point qu’il n’y aura plus de travail dans les plantations de chocolat en Afrique, ce qui conduira à une émigration massive en Europe*. » Argument de Ferrero.

**M. BILEM** : Celui-là était énorme. Quand nous connaissons les ravages des monocultures imposées par les accords économiques, notamment, sur les pays d’Afrique, parce que nous, Indecosa, nous travaillons aussi, un petit peu, avec les pays d’Afrique. Nous parlions des viandes, des pays où il n’y a plus de cultures vivrières, où il n’y a plus d’élevage parce que tout est importé de l’extérieur.

D’ailleurs, sachez qu’ils peuvent faire pire. Par exemple, le Coca-Cola envoyé aujourd’hui, en Afrique est deux fois plus sucré que celui que vous consommez ici. Certains taux de population en Afrique ont 40 % de diabète de type 2, sur une population ciblée. C’est gigantesque, même ici, nous n’avons pas ces taux.

**Mme BERZOSA** : Revenons en Europe.

**M. BILEM** : Il me semblait que c’était important.

**Mme BERZOSA** : Y a-t-il d’autres pays que l’Italie qui interdisent l’importation de produits qui porteraient le Nutri-Score ?

**Mme JULIA** : Le problème est que le Nutri-Score, quand il a été adopté en France, est passé par une notification à l’Union européenne. La Commission ou l’Union européenne n’a pas donné son accord, c’est juste qu’elle n’a pas mis son veto pour qu’il soit mis en place.

À partir de là, en Europe, nous avons un consensus de base sur le fait qu’il y a libre circulation des biens et des personnes. Techniquement, c’est illégal d’arrêter le Nutri-Score à la frontière.

En revanche, si on peut imposer que les produits qui sont spécifiquement produits pour le marché européen n’apposent pas le Nutri-Score, (Un certain nombre d’industriels ont eu des amendes parce que le Nutri-Score était apposé sur leurs produits.), on ne peut pas l’interdire complètement sans rentrer dans l’illégalité par rapport à la libre circulation des biens et des personnes.

**Mme BERZOSA** : Y a-t-il d’autres pays, François, qui freinent l’usage du Nutri-Score ?

**M. BILEM** : Nous avons eu, quasiment dans la foulée de l’Italie, la Roumanie, mais il semblerait que ce soit plus lié à des problèmes de délais de mise en place. Maintenant tout est reporté sine die.

**Mme BERZOSA** : Où en sommes-nous avec la Commission Européenne et que pouvons-nous en attendre pour la généralisation du Nutri-Score ?

**M. BILEM** : À l’heure actuelle, la Commission Européenne l’a reporté. Des élections européennes auront lieu en fin de l’année prochaine donc il ne se passera rien d’ici là. Tout sera remis à la prochaine mandature.

**Mme BERZOSA** : Pourtant, toutes les instances de santé publique, nationales et internationales, notamment l’OMS, recommandent l’usage d’un logo nutritionnel.

**Mme JULIA** : Effectivement, il y a un consensus international, d’assez longue date, sur le fait que s’il faut qu’il y ait un logo en face avant des emballages, il faut qu’il soit interprétatif, c’est-à-dire permettre aux consommateurs de comprendre d’un coup d’œil de quoi il s’agit.

Le Nutri-Score fait partie des nombreux logos qui existent dans le monde aujourd’hui, mais parmi les options qui sont sur la table en Europe, c’est celui qui a le plus de supports d’un point de vue évident, scientifique. Nous avons suffisamment de données aujourd’hui pour dire qu’il est efficace, qu’il est utile aussi pour les populations les plus défavorisées, qui sont celles pour lesquelles il y a un besoin d’un coup de pouce. C’est facile de changer

son alimentation quand on a les moyens, quand on a envie de, quand on est sensibilisé au sujet. C’est un peu moins le cas, quand ce n’est pas la priorité du jour, mais au moins le Nutri-Score donne un petit coup de pouce, si on veut, on peut s’en servir.

**Mme BERZOSA** : Serait-il une bonne chose de le rendre obligatoire ?

**Mme JULIA** : Oui, si on veut faire court.

**Mme BERZOSA** : Je me doutais un peu de la réponse.

**Mme JULIA** : Aujourd’hui, les limites du Nutri-Score viennent du fait qu’il est volontaire et qu’un certain nombre d’industries travaillant dans des secteurs de l’agroalimentaire « gras-salé et gras-sucré », refusent de l’apposer parce qu’ils auraient un logo plutôt D et E.

Si nous voulons pouvoir donner les clés aux consommateurs de tenir compte de la qualité nutritionnelle, il faut qu’il soit disponible sur l’ensemble des rayons. Aujourd’hui, il y a des rayons où 80 % de l’offre porte le Nutri-Score et des rayons où il n’y en a même pas 5 %. Tant qu’il n’y aura pas d’obligation, nous ne pourrons pas aller au-delà.

**Mme BERZOSA** : Pourtant, je reviens sur l’exemple de l’huile, le nouvel algorithme différenciera, un peu, les huiles et affinera encore la note.

**Mme JULIA** : Le nouveau Nutri-Score ne sera pas en application avant 2024, mais il y a déjà une différenciation entre les huiles, qu’elles soient de colza, d’olive ou de noix, qui sont C, les autres huiles végétales qui sont D et l’huile de palme et le beurre qui sont plutôt E. La mise à jour a renforcé cette différenciation des huiles végétales, les plus favorables pour la santé par le score B. En revanche, nous conservons, toujours en fonction de la quantité d’acide gras saturé, le C, D et E ; le beurre et le beurre demi-sel, en particulier, restent E.

**Mme BERZOSA** : François, pour rendre ce Nutri-Score obligatoire, quelle pression pourrait s’exercer sur la Commission Européenne ? Qu’est-ce qui peut être fait pour forcer, un peu, la main ?

**M. BILEM** : Une pression sur la Commission Européenne est un peu compliquée. Ce qui est évident, il faut un règlement. Tant que nous resterons sur des directives, chacun fera ce qu’il veut, où il veut, comme il veut, nous resterons dans le chaos actuel.

En termes de règlement européen, la Commission Européenne a renoncé à réviser le règlement sur les produits chimiques, qui pourtant a beaucoup de lacunes, en disant ouvertement que c’est pour garantir la compétitivité de nos entreprises. C’est assez énorme de dire : nous n’allons pas trop regarder les questions de santé. Si nous avons des pressions à exercer, en tant qu’association de consommateurs, nous essayerons d’intervenir, notamment, dans le cadre des élections européennes, très peu suivies en France et où pourtant se jouent énormément de choses. Nous essayerons d’interpeler les parlementaires européens en leur demandant d’appuyer nos revendications.

Il faudra mener ce travail à notre niveau, parce qu’au niveau européen, chaque pays a sa propre approche mais cela fait partie des leviers, car si la Commission Européenne a la prérogative de la proposition législative, les textes sont votés entre le Conseil Européen, la Commission Européenne et le Parlement Européen.

Donc, sur les ministres et les parlements, nous pouvons faire des pressions, mais sur la Commission très peu.

**Echanges avec la salle**

**Mme BERZOSA** : Je vous propose maintenant de vous laisser la parole. Vous avez probablement des questions à poser. Je vous demanderais de vous présenter avant de poser votre question, s’il vous plaît. Nous commencerons par Daniel.

**DANIEL** : Une question liée aux dernières interventions ; quelle est la place des consommateurs et des salariés dans toute cette multitude d’instances qui existent, et souvent peu connues des consommateurs et salariés, alors que ce sont eux qui élèvent, produisent, transforment, transportent et distribuent ? Les principaux intéressés ont souvent une place qui se résume à un strapontin dans ces instances.

N’y a-t-il pas à réfléchir pour revendiquer plus de place pour réellement avoir du poids dans les décisions ?

La deuxième question est : quelles sont les instances réellement décisionnelles qui élaborent les stratégies ? La dernière intervention montre que c’est un des enjeux des prochaines élections européennes, si nous voulons que les choses changent.

Ces deux questions, à mon avis, semblent centrales si nous voulons réellement pouvoir peser sur les décisions.

**M. BILEM** : Sur la représentation des consommateurs au niveau européen, tu as essentiellement deux entrées ; la santé, et la justice. En gros, ils considèrent que le consommateur, il faut veiller à sa santé, c’est le parent pauvre. Par contre, développer un corps de lois pour justifier qu’il puisse y avoir des recours, etc.

Tu as le mot « consommateurs » dans tous les textes qui sont sortis, mais la représentation du consommateur ou d’autres catégories, au niveau européen, se fait uniquement à travers des groupes, c’est-à-dire des associations de consommateurs, des gens qui seront habilités à parler. Que ce soit à travers les associations de consommateurs classiques ou des associations de consommateurs, comme la nôtre, qui viennent du monde syndical et qui peuvent aussi faire la jonction avec la parole des salariés au niveau de la production, et là, nous avons un rôle à jouer.

Pour cela, il faut être présent au niveau européen. Nous sommes inscrits au registre de transparence de l’Union européenne, ce qui fait que nous nous exprimons très régulièrement sur les questions européennes. Mais nous impactons très peu, à mon sens.la commission en elle-même, fidèle à son dogme libéral.

Par contre, si ce n’est pas nous qui nommons les ministres, c’est le peuple qui vote pour les députés européens. Si nous avons une porte d’entrée, elle est essentiellement à ce niveau.

Après, nous avons également des gens présents dans les organismes. Il faut savoir travailler avec eux, mais aussi, sensibiliser la population au fait que les élections européennes sont un vrai enjeu politique. Nous pouvons faire ce que l’on veut de l’Europe, et si nous ne nous en occupons pas, c’est l’Europe qui s’occupe de nous.

**Laurent DESSOLLE** : Bonjour. J’ai une précision pour Chantal. La déclaration nutritionnelle est devenue obligatoire en Suisse en 2017 avec une transition de quatre ans.

**Mme JULIA** : Là, nous parlons de la déclaration nutritionnelle. La déclaration nutritionnelle est ce qui est à l’arrière du paquet, que personne ne sait traduire, même moi ; c’est le tableau dans lequel vous avez l’énergie. Nous avons la même dans tous les autres pays européens.

Le Nutri-Score en fait partie, il y a eu une directive en Suisse, mais je ne suis pas certaine qu’il soit imposé au niveau obligatoire et je me demande dans quelle mesure le côté fédéral joue en fonction des Cantons.

**Laurent DESSOLLE** : Pour moi, le Nutri-Score n’est pas si parfait que cela, parce qu’il ne prend pas en compte la qualité des ingrédients et l’éventuel additif présent.

**Mme JULIA** : Non, il ne prend en compte ni le caractère ultra-transformé ni les additifs pour plusieurs raisons.

La première est que la qualité des ingrédients est difficile à quantifier à partir de la liste dont on dispose. Nous l’avons dit, l’objectif du Nutri-Score est de rester transparent. Si nous sommes obligés d’aller voir dans le cahier des charges la façon dont a été constitué le produit, etc., nous perdons la transparence parce que, de ce fait, il y a un monde entre le calcul et le consommateur.

La deuxième chose, effectivement, sur les questions d’additifs, des enjeux sont autour du niveau de preuves scientifiques dont nous disposons. Si c’est, aujourd’hui, suffisamment établi en ce qui concerne les nutriments (depuis longtemps nous savons le rôle que jouent le sucre, le gras et le sel) sur les additifs, nous n’en sommes pas encore tout à fait là.

Nous savons aussi que, par exemple, les aliments ultra-transformés jouent, indépendamment de la qualité nutritionnelle, sur la santé, mais nous ne savons pas pondérer les deux. Est-ce moitié la qualité nutritionnelle, moitié … ? Pour l’instant, scientifiquement parlant, nous n’avons pas les bases pour pouvoir le faire « proprement ». Donc, c’est la prochaine frontière. Nous allons probablement y arriver, et il faut que nous avancions sur ces enjeux.

**Mme BERZOSA** : Cela pourrait faire l’objet d’un prochain algorithme.

**Mme JULIA** : Cela pourrait faire l’objet d’un prochain algorithme effectivement. Comment fait-on pour intégrer davantage les différentes dimensions ?

L’autre chose dont nous aurons besoin à ce moment-là, c’est d’une définition. C’est la façon dont on traduit une idée scientifique en une politique publique, il faut que nous ayons une définition réglementaire, par exemple de ce qu’est un aliment ultra-transformé. Pour cela, il faudrait que nous ayons la liste de ce qui qualifie ou pas un aliment comme ultra-transformé.

Théoriquement, en sciences, nous pouvons le faire, parce que nous en sommes capables, mais tant que nous n’avons pas réglementairement quelque chose qui est endossé par le législateur, c’est un peu difficile de le traduire directement.

**Bernard HERNANDEZ** : Je pense que le Nutri-Score pour les grands industriels est indispensable ou tout au moins une traçabilité qui permet de connaître la valeur nutritionnelle de chaque aliment. Par contre, je mets, quand même, beaucoup de bémols. Pourquoi ? Parce qu’il y a aussi les organismes en France qui n’y sont pas forcément favorables.

Je siège à l’INAO, tous les scientifiques ne sont pas en accord avec cela. J’ai ici un produit, un fromage de Normandie, c’est un fromage de terroir. Si demain, on met un Nutri-Score dessus et si l’agriculteur veut vendre son fromage, il sera obligé de modifier sa formule. Qui dit modifier sa formule veut dire modifier le goût aussi. On perdra la notion de terroir. Pour les grands industriels avec des produits hyper transformés, cela s’impose.

Pour des petits producteurs, un consommateur qui veut du Comté par exemple, il faut qu’il retrouve son goût de Comté. Si ce n’est plus du Comté ou du Comté transformé, ce n’est plus du Comté. Je suis désolé.

En termes d’exportation, c’est un enjeu non négligeable, puisque l’agroalimentaire représente à l’export une frange importante de notre agriculture.

**Mme BERZOSA** : Merci. On va répondre. Chantal, je n’ai pas le sentiment que les industriels doivent transformer leurs produits pour se conformer au Nutri-Score. Ce n’est pas ce qu’on leur demande.

**Mme JULIA** : Non, ce n’est pas ce qu’on leur demande. On leur demande uniquement de prendre ce qui est à l’arrière du paquet, de le passer au travers de l’algorithme et de le mettre à l’avant. Donc, il n’y a pas besoin de changer la recette.

Après, ce qui est évoqué, là, c’est le fait de reformuler pour améliorer le score et, effectivement, dans un certain nombre de cas, ce n’est pas possible.

De plus, la dimension terroir n’a rien à voir avec la composition nutritionnelle. C’est une autre dimension. L’aliment a plusieurs dimensions ; une dimension hédonique, on prend du plaisir à le consommer ; une dimension culturelle, nous reprendrons l’argument italien, cela fait partie d’une alimentation millénaire ou pas ; il y a un attachement au terroir et la qualité des ingrédients. Ce sont des dimensions différentes de l’aliment. On achète une AOP/IGP de Normandie, parce que l’on est attaché au terroir de Normandie.

En revanche, ce n’est pas parce que l’on est du terroir de Normandie, qu’il faut cacher le fait qu’il y a X g de sel ou X g de gras à l’intérieur du camembert.

**Mme BERZOSA** : De même un produit bio n’aura pas forcément un meilleur Nutri-Score.

**Mme JULIA** : Un biscuit bio, il est bio, mais cela reste un biscuit avec beaucoup de gras, de sucre et de sel.

Est-ce que cela fera perdre des parts de marché à l’AOP ou l’IGP ? Je n’en suis pas certaine, mais si le Nutriscore reste volontaire, c’est possible. Si nous le rendons obligatoire, tous les camemberts, qui ont la même composition, ont la même note. À partir de là, le consommateur est ainsi tout à fait capable de se dire, parmi tous ceux qui sont identiques, je vais prendre celui qui est de l’AOP et de l’IGP parce que je tiens à mon terroir.

**Leila TELLI :** Pour conforter ce qui a été dit concernant les additifs et la qualité nutritionnelle. Un vrai produit bien gras sera mal noté, alors qu’un produit complètement ultra-transformé, peut être bien noté en A ou B de par sa qualité nutritionnelle. D’ailleurs, je crois qu’il y a eu un changement au niveau des notes et 60 millions de consommateurs l’avait précisé, c’était avec les steaks de soja où on disait que c’était bon pour la santé. Finalement, quand on regardait la composition, il y avait beaucoup d’additifs.

C’est vrai que dire qu’un bon camembert gras, -il faut prendre de l’AOP-, c’est bon, après, il faut mesurer la quantité du produit. Mais c’est vrai que pour les pauvres producteurs, les consommateurs ne sont pas tous sensés, ils iront vers la note A ou B. Ils délaisseront les autres parce que tous ces messages d’information nous mettent en porte-à-faux et nous jugent en disant : « C’est la bonne attitude si vous prenez du A ou du B contrairement au D ou E. » C’est un peu compliqué tout cela. Donc, il faudrait revoir le Nutri-Score.

On s’est rendu compte que le gras est important dans notre alimentation. J’ai appris que les huiles de colza, d’olive ou autres vont descendre au niveau des notes avec le nouveau Nutri-Score. Donc, c’est vraiment dommage de mettre en avant des produits avec additifs avec de bonnes notes et mal noter des produits 100 % naturels.

**Mme JULIA** : Quand vous parlez des additifs, vous parlez de la question des aliments ultra-transformés.

Une première chose, un aliment ultra-transformé est aussi gras, salé et sucré, donc en moyenne ils sont très largement dans le D et le E. Avec la modification de l’algorithme qui, en 2024, sera plus strict parce qu’il y a un certain nombre d’éléments qui sont pris en compte, on renforcera encore une fois le fait que les aliments ultra-transformés risquent

d’être davantage dans le D et le E. En revanche, c’est vrai que le Nutri-Score ne prend pas, pour l’instant la dimension ultra-transformée parce qu’il ne peut pas le faire.

Aujourd’hui, en tant que chercheur, je ne suis pas capable de le faire parce que je ne sais pas, par rapport à la nutrition, si c’est plus l’un que l’autre qui sera important ou si les deux sont équivalents. Nous avons un certain nombre de programmes de recherches qui travaillent sur ces enjeux.

Sur la question « le consommateur ira plutôt vers le A et le B », encore une fois, le D et le E ne sont pas des produits qu’il faut éliminer. Au contraire, ils font partie de l’alimentation et, en général, nous consommons les produits D et E en plus petite quantité. Le message qui va avec le Nutri-Score, ce n’est pas d’arrêter d’en consommer, c’est d’en manger moins, « ne pas finir le camembert ».

Cela fait partie des points sur lesquels, effectivement, il faut aussi accompagner le déploiement du Nutri-Score. Manger A et B et que A et B, non, cela ne donne pas nécessairement une alimentation équilibrée et nous pouvons manger de toutes les couleurs.

Un certain nombre de consommateurs n’appliquent pas le Nutri-Score dans toutes les catégories de produit. Dans un certain nombre de cas, en particulier, quand il s’agit de fromage ou de charcuterie, on ne s’attend pas à être dans un aliment santé et le Nutri-Score, par conséquent, joue moins. Mais cela fait partie de ces rappels de « il faut peut-être faire attention à la quantité quand on est sur des produits D et E ». Mais la plupart des consommateurs ont une quantité impressionnante de critères qu’ils utilisent en quelques secondes quand ils font un choix au supermarché et pas tous les mêmes dans tous les rayons.

**Mme BERZOSA** : Cela veut dire peut-être que le déploiement du Nutri-Score doit s’accompagner d’un effort de pédagogie.

**Orateur** : Je voulais parler des directives européennes. Le public dit qu’il y a des accords européens. Ce n’est pas vrai. Tout le monde est dans le flou. Les directives européennes, c’est ce qu’il y a de plus mauvais, Le problème du glyphosate, on l’autorise encore.

Beaucoup de personnes luttent contre l’utilisation du glyphosate, contre les grands industriels, les gros agriculteurs parce qu’eux, on les entend, ils passent partout dans les médias : « s’il n’y a pas le glyphosate, on est foutu. On peut mettre la clé sous la porte. »Je trouve aberrant que l’on ne puisse pas, comme pour l’amiante, faire payer ceux qui empoisonnent l’ouvrier qui travaille ou le consommateur qui le mange, les empoisonneurs de rivière et autres. Les gens qui l’utilisent devraient être condamnés et qu’ils ne disent pas : « Ce n’est pas de notre faute, c’est la directive européenne. » Non, la directive européenne a bon dos.

**Mme BERZOSA** : Merci pour cette réflexion. Romain, tu voulais aussi prendre la parole.

**Romain HENRY (Confédération paysanne)** : j’étais assez attentif aux remarques du monsieur avec le camembert. Nous comprenons bien la démarche du Nutri-Score qui soit finalement un enjeu pédagogique, mais qui restreint l’acte de consommation à des éléments qui sont, in fine, économiques. Quand un consommateur arbitrera entre un produit industriel qu’il soit B ou n’importe quelle classe et un produit artisanal, si la note est la même, l’arbitrage se fera sur des questions économiques, selon les budgets des ménages de plus en plus contraints.

Deuxièmement, il faut être vigilant sur l’aspect normatif, parce que nous le vivons sur nos exploitations, ces aspects normatifs sont les mêmes qu’on soit une grosse industrie ou un producteur lambda.

**Mme BERZOSA** : Merci. Chantal, une réflexion, une remarque en réponse, puis peut-être un mot de conclusion.

**Mme JULIA** : Un des points importants pris en compte, c’est justement que son apposition ne soit pas associée à des coûts supplémentaires pour l’opérateur. C’est une des raisons pour lesquelles, il y a beaucoup de petites PME adhérentes. Il n’est pas nécessaire de créer, par exemple des emballages qui seraient multi couleurs, nous pouvons avoir du Nutri-Score en noir et blanc.

Il n’y a pas besoin de faire des calculs ou d’aller vers des mesures de composition nutritionnelle, parce qu’on se contente de ce qu’il y a à l’arrière. Il y a un certain nombre de produits alimentaires et en particulier ceux faits par des petits producteurs, qui sont exemptés de déclaration nutritionnelle, donc il n’y a pas de déclaration nutritionnelle, il n’y a pas de Nutri-Score,

Aujourd’hui, pour ceux qui sont volontaires, toutes les modalités sont possibles pour réduire au maximum le coût éventuel de la modification des emballages.

Aujourd’hui, nous avons un enjeu majeur qui est de nous assurer que les produits durables, ceux issus des filières de production prenant en compte un certain nombre de critères et des cahiers des charges pouvant être contraignants, ne soient pas plus chers pour le consommateur et restent accessibles.

C’est un enjeu majeur , nous sommes, en général, sur la qualité du produit au global et il faut que nous puissions trouver des moyens de maintenir une alimentation durable la plus accessible possible, au plus de monde possible..

*La séance est suspendue de 12 h 40 à 14 h 00*

**La Précarité alimentaire**

**

  

**Franck LE MORVAN** **Nicolas CHAMPION Romain HENRY**  
 Inspecteur IGAS Bureau national du Confédération Paysanne  
Président du groupe contre Secours Populaire d’Indre et Loire  
 la précarité alimentaire   
 du CNA

*La séance est ouverte à 14 h 00*

*Intervenants : Gérard Casolari, Franck Le Morvan, Nicolas Champion, Romain Henry*

**Mme BERZOSA** : Nous allons aborder la 3ème et dernière séquence du colloque concernant la question de la précarité alimentaire qui comportera beaucoup de sujets.

Je vais vous présenter les intervenants qui ont répondu à l’invitation d’Indecosa :

**Nicolas Champion,** Secrétaire national du Secours populaire en charge des solidarités en France et secrétaire général de la Fédération du Calvados,

**Romain Henry,** porte-parole de la Confédération paysanne d’Indre-et-Loire et membre du groupe de travail sur la Sécurité sociale de l’alimentation,

**Gérard Casolari**, présent ce matin,

**Franck Le Morvan**, Président du groupe de concertation sur la prévention - lutte contre la précarité alimentaire et inspecteur de l’IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales). Il a présidé l’avis n°91 du CNA.

Nous allons, avec Gérard, dresser un état des lieux de la précarité alimentaire en France. Pour ce faire, nous nous basons sur une étude du Crédoc, de l’INRAE et de l’Université de Bordeaux de 2022. Selon cette étude, la proportion de personnes déclarant ne pas avoir assez à manger a beaucoup augmenté, notamment au 2nd semestre 2022.

**M. Casolari** : Cette étude démontre que la hausse de la précarité alimentaire est un phénomène récent. Elle a surtout eu lieu entre juillet et novembre 2022. La part des personnes déclarant ne pas avoir suffisamment à manger est passée de 12 % à 16 %, soit + 4 points en 5 mois alors qu’elle n’avait augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022, soit en 6 ans.

**Mme BERZOSA** : Si des personnes déclarent ne pas avoir assez à manger, d’autres déclarent ne pas pouvoir manger ce qu’elles souhaiteraient ; le chiffre est immense !

**M. Casolari** : 45 % des français déclarent aujourd’hui avoir suffisamment à manger mais pas toujours les aliments qu’ils souhaiteraient.

**Mme BERZOSA** : Nous revenons aux propos de ce matin sur le choix de l’alimentation, les habitudes et obligations.

Avons-nous les raisons de cette terrible augmentation de 2022 ?

**M. CasolarI** : La principale raison citée est un manque de moyens financiers dans un contexte de forte inflation des produits alimentaires. Les personnes en manque de nourriture doivent faire des arbitrages parfois complexes afin de s’adapter au manque d’aliments.

**Mme BERZOSA** : La forte inflation des prix des produits alimentaires en 2022 explique en partie cette augmentation. Nous constatons qu’en 2023, cela ne s’est pas arrangé.

**M. Casolari** : Nous tenons compte des chiffres de l’INSEE de mars 2023. Les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution avaient augmenté de 15 % sur un an. La hausse était continue et en accélération constante depuis décembre 2021.

Concernant l’alimentaire, tous lieux de vente confondus, en mars 2023, l’INSEE constatait une inflation globale depuis un an de 17,2 % et 16,5 % pour la viande !

En réponse à cette évolution des prix, certains ménages ont diminué leurs dépenses pour se nourrir, basculant ainsi en situation de précarité alimentaire.

**Mme BERZOSA** : L’étude du Crédoc met en lumière le fait que la précarité alimentaire touche beaucoup plus les personnes en situation de handicap, ou souffrant de maladie chronique ou d’une affection de longue durée.

**M. CASOLARI** : Ces personnes sont en effet plus nombreuses à manquer de nourriture que les personnes en bonne santé : 22 % contre 12  %, soit presque deux fois plus. Ce lien entre la fragilité sur la santé et la précarité alimentaire s’explique notamment par des contraintes budgétaires ; 52 % des personnes manquant de nourriture s’imposent aussi des restrictions sur les soins médicaux.

**Mme BERZOSA** : La précarité alimentaire s’accompagne également d’autres précarités.

**M. Casolari** : L’étude le démontre, mais nous ne détaillerons pas les chiffres. Les personnes en situation de précarité alimentaire présentent souvent des fragilités dans d’autres domaines: le logement, l’isolement relationnel, et plus particulièrement, comme nous venons de le voir la santé.

**Mme BERZOSA** : Nous pouvons faire le lien entre la précarité alimentaire et les problèmes de logement.

**M. CASOLARI** : La fragilité sur le logement et précarité alimentaire vont souvent de pair : 34  % des personnes vivant dans des logements surpeuplés et pour qui les dépenses de logement représentent une très lourde charge connaissent la précarité alimentaire. Elles ne sont que 11 % quand il n’y a pas de problème de logement.

**Mme BERZOSA** : Cette étude met en évidence certains profils de personnes davantage touchées par la précarité alimentaire. Quels sont-ils ?

**M. CASOLARI :** Les jeunes adultes de moins de 40 ans sont les personnes le plus souvent en insuffisance alimentaire quantitative (24 %). Les difficultés des moins de 25 ans ont connu un rebond avec l’épidémie de Covid-19, en raison de la perte des emplois à temps partiel et de l’isolement, ils ont été plus nombreux à fréquenter des structures d’aide alimentaire.

Les personnes en situation difficile sur l’alimentation sont plus souvent les femmes que les hommes, sachant qu’ici l’insuffisance alimentaire qualitative (ne pas manger toujours ce que l’on souhaiterait) n’est pas forcément liée à des problèmes financiers, cela peut être également des problèmes de temps, d’organisation, ou de régime alimentaire.

Les chômeurs sont eux aussi plus fréquemment dans cette situation.

**Mme BERZOSA** : Il apparaît que la précarité alimentaire peut être, le plus souvent, ramenée à un problème de revenu insuffisant.

**M. CASOLARI** : Indépendamment de l’âge, du sexe ou de la situation professionnelle, être en situation de précarité alimentaire est essentiellement lié aux revenus.

En moyenne, les principaux postes du budget des ménages français sont les transports, l’alimentation, le logement et les services, mais l’ordre des postes diffèrent selon le montant du budget. Pour les ménages les plus modestes (les 20 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles), le logement est le premier poste budgétaire (24,8 % de leur consommation), puis vient l’alimentation (17,2 %). Les ménages les plus aisés mettent en première place les transports, puis les postes « loisir/culture » et l’alimentation (12,9 %).

Nous remarquons que le poids relatif de l'alimentation dans le budget est d'autant plus élevé que le niveau de vie des ménages est faible.

**Mme BERZOSA** : Pour finir, quelques chiffres sur l’aide alimentaire apportée. A-t-on une idée du nombre de personnes ayant recouru à l’aide alimentaire ?

**M. CASOLARI** : Selon la dernière étude de l’INSEE, le nombre de personnes recourant à l’aide alimentaire était compris entre 2 et 4 millions de personnes en 2021 en France métropolitaine, et plus précisément, 2,4 millions en 2022, soit trois fois plus qu'il y a dix ans. D’après une note du Crédoc datant de septembre 2023, une personne sur deux en situation de précarité alimentaire se débrouille sans recours à l’aide alimentaire.

**Mme BERZOSA** : Merci Gérard. Nous avons balayé les questions que l’on va aborder toute l’après-midi. Nous aurons 50 minutes pour vous donner la parole et poser toutes vos questions.

Nous allons poursuivre avec Franck Le Morvan concernant l’avis sur la précarité alimentaire pour le CNA. Je rappelle que M. Le Morvan est inspecteur de l’inspection générale des affaires sociales (l’IGAS) et qu’il a présidé durant une année ce groupe de travail en charge de l’avis du CNA intitulé « Comment mieux prévenir et lutter contre la précarité alimentaire ». C’est l’’avis n°91 qui a été adopté en novembre 2022.

**Mme BERZOSA** : J’aimerais que l’on revienne sur l’un des constats que vous faite. Vous dites : « *le phénomène de la précarité alimentaire est massif mais mal connu*». Pouvez-vous nous expliquer ?

**M. LE MORVAN** : Tout est dans les chiffres donnés précédemment. Nous avons plusieurs manières d’aborder le sujet de la précarité alimentaire, la difficulté est que nous n’avons pas aujourd’hui d’outils épidémiologiques permanents afin de dire quel est le nombre de personnes concernées. Nous avons des études ponctuelles, pour exemple le secours populaire a des enquêtes sur ce sujet.

La précarité alimentaire est à la fois qualitative et quantitative. Cela touche les personnes n’ayant pas accès à une alimentation sûre, durable et suffisante. L’outil le plus proche est l’étude INCA, sur les comportements alimentaires conduits périodiquement par l’Anses, la dernière date de 2015. L’étude INCA 3 donne un chiffre de 8 millions de personnes touchées par l’insécurité alimentaire.

**Mme BERZOSA** : Faites-vous une différence entre la précarité et l’insécurité ?

**M. LE MORVAN** : Ce sont des notions très proches. L’insécurité alimentaire est une notion employée par les institutions internationales, notamment par l’ONU et FAO, la branche s’occupant des problèmes d’agriculture et d’alimentation.

Il est donc nécessaire de construire un outil permanent de suivi de la précarité alimentaire. Nous pouvons l’approcher par le taux de pauvreté. Les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, ont plus de chance d’être en situation de précarité alimentaire. En 2022, 11 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté monétaire, mais ce seuil estimé par le revenu ne tient pas compte du fait que des personnes peuvent avoir un revenu supérieur à ce seuil et leurs dépenses contraintes font qu’elles ne peuvent pas acheter ce dont elles ont besoin pour se nourrir. C’est un seuil minimal mais pas suffisant.

**Mme BERZOSA** : Evaluons-nous la précarité en mesurant l’aide alimentaire apportée ?

**M. LE MORVAN** : Nous comptabilisons les personnes allant vers les associations d’aide alimentaire pour se procurer des denrées, il y a également les centres d’actions sociales qui distribuent des chèques ou autres. Nous savons par l’étude INCA 3 que ces données ne sont pas suffisantes, le chiffre d’entre 2 et 4 millions de personnes bénéficiant de l’aide alimentaire par l’INSEE est une marge énorme (du simple au double) ; cette statistique est à prendre avec précautions.

Les données de l’aide alimentaire sont utiles et explosent par rapport à la situation antérieure ; c’est un indicateur d’aggravation mais cela n’est pas suffisant pour apprécier le phénomène car il y a des gens qui ne recourent pas à l’aide alimentaire alors qu’ils y auraient droit pour diverses raisons (sentiment de honte ou autres phénomènes). Il y a également des personnes éprouvant le besoin de demander de l’aide alimentaire à plusieurs associations, le système national ne croisant pas toutes ces données, ces chiffres d’aide alimentaire ne sont qu’un indicateur parmi d’autres.

**Mme berzosa** : Parmi vos autres constats, vous soulignez que « l’aide alimentaire n’ayant pas vocation à répondre à tous les enjeux de la précarité alimentaire, les initiatives complémentaires ou alternatives doivent être développées ». Quelles sont ces initiatives ?

**M. LE MORVAN** **:** qu’est ce que l’aide alimentaire**?** Aujourd’hui, c’est la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. C’est le premier moyen d’aider une personne ne mangeant pas « correctement », par rapport aux besoins en termes à la fois quantitatif et de qualité nutritionnelle, est-ce qu’elle mange suffisamment au niveau calorique et cela répond-t-il aux besoins en terme de nutriment, de vitamines ou autres ?

L’aide alimentaire ne peut pas répondre à tous les besoins car elle ne peut pas traiter toutes les causes de précarité. Une personne en précarité alimentaire est également en précarité pour d’autres raisons (problème de logement, accès à l’énergie et aux différents services, etc…).

Je rajoute que la loi prend en compte qu’il n’y a pas que la distribution de denrées pour lutter contre la précarité alimentaire, nous pouvons aussi proposer un accompagnement social. Les structures d’aide alimentaire ne peuvent pas faire le travail de tous les travailleurs sociaux.

**Mme BERZOSA** : Que pouvons-nous faire ?

**M. LE MORVAN** **:** Il y a déjà la solidarité alimentaire. Avant de demander de la nourriture, on peut essayer de se la procurer dans un cadre collectif assurant une solidarité entre les personnes ; c’est ce que l’on appelle les *épiceries sociales et solidaires*. Tout le monde peut y accéder avec un tarif variant selon les revenus. Il y a également des structures s’adressant à tout public avec une solidarité entre eux. Il y a aussi les *jardins partagés* produisant une partie de l’alimentation, ils sont possédés à plusieurs. Il y a également les *tiers*-*lieux* pour la lutte contre la précarité alimentaire avec un lien social.

2ème volet de ces actions complémentaires : la coordination territoriale. Au-delà de la solidarité au sein d’un groupe de personnes, au niveau territorial des consommateurs, des producteurs se réunissent afin d’améliorer leur alimentation, c’est ce qu’on appelle les [projets alimentaires territoriaux](https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial) (PAT). Les volets inclusion sociale et lutte contre la précarité alimentaire seront amenés à s’y développer. L’important est qu’au niveau d’un territoire nous pouvons faire en sorte que les consommateurs et producteurs échangent.

Un exemple type important, est le *groupement d’achats* : des gens n’ayant pas assez de moyens vont, ensemble, négocier avec des producteurs locaux afin d’acheter des produits de bonne qualité et à des prix abordables. Les *tarifs sociaux dans les cantines* sont aussi déterminants pour répondre aux besoins alimentaires

**Mme BERSOZA** : Néanmoins l’avis recommande d’améliorer l’accès à l’aide alimentaire. Pourquoi et comment ?

**M. LE MORVAN** : Les restos du cœur ont été créés afin de répondre à une situation d’urgence sans imaginer que l’on ait encore besoin, 40 ans après, de cette aide. Les politiques publiques de soutien à la lutte contre la précarité alimentaire reposent sur les moyens dédiés à l’aide alimentaire. Il faut tout d’abord que les gens sachent que cela existe et savoir comment y accéder ; Il y a un problème de coordination territoriale, ce n’est pas un réseau construit avec une belle organisation pyramidale. Il y a des zones blanches, les associations font ce qu’elles peuvent mais cela dépend du nombre de bénévoles.

Pour exemple, nous avons constaté qu’il y avait 9 fois moins d’aide alimentaire distribuée par personne en situation de pauvreté en Seine-Saint-Denis que dans les Yvelines, ce qui est paradoxal. Il faut travailler sur l’accessibilité, sur l’effectif, sur l’accueil car ce n’est pas facile d’aller demander de l’aide alimentaire ou de la donner. Il y a une difficulté de relationnel, une formation pour les bénévoles serait bénéfique, les associations y travaillent. Il y a aussi les critères d’éligibilité, cela se fait sous conditions de ressources. Comment les gérer ? Comment faire en sorte qu’ils ne soient pas trop différents d’une structure à l’autre ? Comment faire pour que ces structures aient des denrées à distribuer ?

Une source très importante de l’aide alimentaire est « la ramasse » ; ce sont les dons des entreprises, notamment de la grande distribution. Mais récemment une étude de l’ADEME a révélé qu’une partie non négligeable est inconsommable. Quand elle arrive dans l’association, elle n’est déjà plus utilisable. L’ADEME l’estime à un tiers de ces dons. Un autre sujet, nous finançons tous l’aide alimentaire par le biais de réductions fiscales accordées à ceux qui donnent mais nous ne contrôlons pas les chiffres. Nous sommes des payeurs « aveugles » car nous n’avons aucune connaissance de ce que nous finançons puisque cela dépend uniquement de ce qui va être donné à un instant « T ». L’ADEME nous a transmis une estimation qui est entre 200 000 et 400 000 millions (à peu près du simple au double). L’administration fiscale recueille précisément l’identité de la structure destinataire de l’aide quand cela dépasse un certain montant.

Il y a des données qui sont indispensables au pilotage de la politique de l’aide alimentaire et plus généralement de la lutte contre la précarité alimentaire qui ne sont pas exploitées et qu’il faudrait faire valoir afin de pouvoir bien conduire cette politique.

**Mme BERZOSA** : Est-ce dû à une rétention de chiffres qui pourrait être utilisés ?

**M. LE MORVAN** : Ce n’est pas une rétention mais plutôt un travail compliqué et conséquent. Il faut un traitement informatique de ces données et il y a d’autres priorités. C’est aussi un besoin de moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour utiliser ces chiffres qui sont disponibles.

**Mme BERZOSA** : Autre point sur lequel je souhaiterais vous entendre, celui de l’offre alimentaire durable. Pouvons-nous nous attarder sur la dimension environnementale de l’avis. Comment, globalement, a-t-elle traversé vos recommandations ?

**M. LE MORVAN** : Nous avons ¼ des propositions employant le terme « alimentation durable ». Dès lors que nous nous posons les questions sur la précarité, la disponibilité de l’alimentation, l’accessibilité locale, nous avons à l’esprit la notion « d’alimentation durable ».

Je vous donne deux exemples de propositions centrées sur ces sujets :

- Les projets alimentaires territoriaux, s’adressant aux producteurs locaux. Ce n’est pas suffisant pour faire du durable mais c’est une 1ère condition.

- La création d’un fond pour une alimentation durable visant à financer l’action des associations d’aide alimentaire par le biais d’achat de denrées auprès des producteurs locaux.

Quand nous parlons de réponse systémique à la précarité alimentaire, nous pensons forcément aux réponses locales et durables.

**Mme BERZOSA** : Merci pour votre intervention M. Le Morvan.

**Nicolas Champion**, c’est un témoignage de terrain que nous allons écouter avec vous. Vous êtes engagé auprès du Secours populaire depuis 15 ans, merci de partager votre expérience.

Quel est aujourd’hui le profil de vos bénéficiaires ? Est-ce d’ailleurs le bon terme, celui que vous utilisez pour parler des personnes que vous recevez ?

**M. CHAMPION** : Le mot « bénéficiaire » ne convient pas car nous nous disons que c’est une personne qui bénéficie et au secours populaire nous ne bénéficions pas d’une aide mais sommes invités à être acteur de la solidarité. Il n’y a pas d’un côté celui qui donne de l’aide alimentaire et de l’autre celui qui reçoit, nous essayons de construire des choses ensemble. Nous les appelons « les personnes accueillies », il faut comprendre que le secours populaire n’est pas une association d’aide alimentaire mais plutôt une *association d’accès aux droits à* *l’alimentation* qui a pris malheureusement au fil des années, une place très importante.

Concernant le type de profil, cela diffère selon les zones rurales et urbaines. Nous rencontrons tout type de profil (accident de vie, accident de parcours, divorce, séparation, perte d’un travail). Il y a également beaucoup de famille monoparentale, des femmes seules avec enfant, cela représente 40 % de nos personnes accueillies.

En ruralité, nous constatons que le point commun chez les familles est un problème de mobilité pour l’accès aux soins, à l’emploi, à l’alimentation et donc ces personnes se rendent au secours populaire car nous avons des structures de proximité. En ville, nous avons aussi un public d’étudiants, et ce phénomène a été accéléré avec le covid.

**Mme BERZOSA** : Est-ce un problème de précarité énergétique dans le monde rural ? Les personnes ne peuvent pas prendre la voiture ou n’en possède pas.

**M. CHAMPION** : La précarité n’est pas que l’alimentaire. La première dépense rognée dans un foyer est :

- l’accès aux loisirs (inscription de son enfant à un club sportif, s’octroyer le droit de partir en vacances, etc…). Nous constatons que le droit aux vacances est remplacé par le droit aux loisirs : je ne m’autorise plus à partir 15 jours en vacances mais plutôt faire 2 à 3 journées de loisirs durant l’été,

- L’accès aux soins : j’arrête de me soigner lorsque je n’ai plus d’argent,

- L’accès à l’alimentation : les parents ne mangent pas et priorisent leurs enfants,

- Le plus dramatique est la précarité au logement : je ne vais pas payer mon logement quand je n’ai plus le choix et c’est le vecteur le plus insécurisant pour un foyer.

**Mme BERZOSA** : Avez-vous remarqué une augmentation du nombre de personnes accueillies ?

**M. CHAMPION** : Je pense que les restos du cœur répondent à la question. Nous avons l’impression qu’il y a une crise s’ajoutant à une 2ème crise. Nous avons tenu le choc pendant la crise du Covid. Aujourd’hui, la crise de l’inflation remet une 2ème couche à l’augmentation de nos publics. Nous n’avons pas les chiffres combinés nationaux car nous sommes une association décentralisée par fédération départementale mais cela fait apparaître une augmentation entre 20 et 40 % des publics.

**Mme BERZOSA** : C’est un chiffre important !

**M. CHAMPION** : C’est un chiffre donné par rapport à 2019, nous essayons de nous référer à un point de situation avant le covid.

Nous sommes une association d’accès aux droits et avons de plus en plus de personnes dans nos files d’attente. Notre projet est d’accompagner nos publics sur leurs droits, l’insertion professionnelle, les vacances et nos bénévoles sont formés à ces différents sujets.

Nous constatons une dichotomie entre le projet que l’on porte et la réalité de la situation aujourd’hui.

**Mme BERZOSA** : L’aide alimentaire est-elle une porte d’entrée du Secours Populaire et comment voyez-vous son rôle face à cette situation ?

**M. CHAMPION** : L’accès au Secours Populaire est une des portes d’entrées (90 % des cas), les personnes poussent la porte du Secours Populaire quand ils ont n’ont pas le choix. Nous ne sommes pas des travailleurs sociaux mais notre objectif, c’est d’offrir un espace de liberté, d’échange et de dialogue. Dans la majorité des cas, les personnes viennent pour les droits d’accès aux vacances et malheureusement de plus en plus souvent pour des aides financières (précarité énergétique).

Nous avons souvent dit que l’alimentation était une porte d’entrée au Secours Populaire mais je pense que nous nous sommes trompés, il faudrait que ce soit *un accès aux droits*. Si nous disons que l’alimentaire est une porte d’entrée au Secours Populaire, cela voudrait dire que l’on conditionne toutes les autres formes de solidarité à la solidarité alimentaire, sociétalement ce n’est pas le bon message à renvoyer et *nous ne sommes pas pauvres en France uniquement lorsque nous n’arrivons pas à nous nourrir.*

**Mme BERZOSA** : Quelles sont vos moyens de financement au Secours Populaire ?

**M. CHAMPION** : Nous avons **11 %** de subventions. Nous recevons beaucoup de dons de particuliers et nous les remercions. Nous restons indépendants quant aux financements en faisant des vides-greniers, des brocantes, et par le « *don’actions* ». C’est un moyen de mettre en mouvement les personnes se rendant au Secours Populaire ; « tu es dans un libre-service alimentaire, aides-nous en prenant un bon de souscription », une tombola solidaire.

Concernant l’aide alimentaire, une grosse partie de nos approvisionnements vient de l’Union Européenne (FSE +). Dans le FSE +, il y a des mesures d’accompagnement. Depuis la loi Garot, le fait de mettre dans la même loi, « lutte contre la gestion de déchets et la précarité », cela devient très compliqué sur les produits alimentaires. Il y a aussi, de la collecte caddie.

Nous avons découvert la nécessité de l’argent avec les différentes crises et nous sommes plus que demandeurs pour avoir des fonds permettant d’acheter, avoir une vraie politique d’alimentation, à une seule condition, que l’on ne soit pas sur la logique d’appel à projet. Nous avons besoin de construire dans le long terme. Pour l’instant, tout cela va relativement dans le bons sens, même si nous sommes pris entre « le marteau et l’enclume » ; d’un côté les files d’attente s’allongent et de l’autre nos moyens sont contraints.

**Mme BERZOSA** : Comment s’annonce la campagne pour cet hiver ?

**M. CHAMPION** : Nous n’avons pas de campagne car nous sommes ouverts toute l’année. Cela ne s’annonce pas très bien et nous le subissons tout au long de l’année. L’été, les personnes trouvent des emplois saisonniers ce qui fait que nous avons une baisse de fréquentation. La prochaine campagne sera : les pères noël verts, très important pour offrir un Noël aux enfants.

**Mme BERZOSA** : Le Secours Populaire fait réaliser régulièrement un baromètre de la pauvreté et de la précarité par Ipsos. Ce 17ème baromètre démontre que la précarité alimentaire est rarement la seule et la première fragilité que rencontrent les personnes. Nous l’avons évoqué en introduction. Pouvez-vous nous en dire plus ?

**M. CHAMPION** : la question posée à l’ensemble des français est : « pour vous à partir de combien d’euros, nous sommes pauvres ? » La réponse est 1 377 € / mois qui correspond à peu près à un smic. Cela prouve que la précarité peut toucher une immense majorité de la population. Dans le même baromètre, nous posons également la question : avez-vous été pauvre dans l’année ou bien est-ce que vous avez peur d’être pauvre ou précaire l’année prochaine ? 58 % des français répondent **oui.**

Ce n’est plus le profil type du grand marginal. Nous sommes face à un phénomène d’ampleur où nous avons besoin d’imaginer toutes les solutions afin d’essayer d’avancer ensemble.

**Mme BERZOSA** : Face à ce phénomène important, pensez-vous que, d’une certaine manière, l’état délègue, à vous et à d’autres associations, la gestion de la précarité ?

**M. CHAMPION** : Dans le vocabulaire européen, nous sommes considérés comme opérateur de l’aide alimentaire. Ce mot nous fait bondir car nous cherchons à pratiquer la solidarité, accompagner les personnes, à travailler avec elles, mais certainement pas à être un opérateur de gestion allant distribuer le plus de denrées possibles à un prix moindre et avec le plus de bénévoles possibles.

Nous aidons un peu moins d’1 millions de personnes sur l’aide alimentaire, l’INSEE nous informe qu’il y a 9 millions de « pauvres » en France, être gestionnaires de la précarité alimentaire ne nous intéressent clairement pas ; nous voulons faire de la qualité, de l’accès au droit, des temps de rencontre, de l’accès à la culture, etc…

**Mme BERZOSA** : L’aide alimentaire n’est pas la solution à la pauvreté, est-elle indispensable ?

**M. CHAMPION** : Elle est *indispensable*. Tout le monde connait la « Pyramide de Maslow » : Nous avons besoin de manger avant de s’épanouir. Il faut sécuriser les publics sur l’aspect alimentaire avant d’envisager toute autre chose. Plus prosaïquement, comment construire un projet de départ en vacances pour une famille ne sachant pas comment elle va se nourrir dans 15 jours ? Ce n’est pas la solution mais l’un**e** des solutions.

**Mme BERZOSA** : Je vous remercie M. Champion.

**Romain Henry,** porte-parole de la Confédération paysanne d’Indre-et-Loire et membre du groupe de travail sur la Sécurité sociale de l’alimentation.

Constatant que le système alimentaire actuel est défaillant, la Confédération paysanne revendique l’instauration d’une *Sécurité Sociale de l’Alimentation* (SSA). Selon quels principes pourrait-elle fonctionner ?

**M. HENRY**, La semaine dernière, j’étais avec Nathalie Bazire et Sophie Binet à une délégation de la confédération paysanne afin de d’échanger sur la question alimentaire avec le prisme de la production agricole. Nous constatons que c’est un sujet qui arrive dans les radars de tout le monde avec un besoin de concertation.

Je vais apporter aujourd’hui une parole syndicale et politique. Pour nous l’intérêt d’une sécurité sociale de l’alimentation est de deux ordres :

- Le 1er aspect est l’incompréhension où nous sommes dans une crise de la représentativité avec un personnel politique prenant des décisions qui ne nous représentent pas.

- Le 2ème aspect est la compréhension du modèle systémique à transformer, de l’ampleur du chantier car si on ne change pas les cadres, nous ne serons que dans des mesurettes. Le cadre à changer est un cadre macro-économique.

La macro-économie doit être réellement au service des humains, de nos besoins. C’est un cadre social à mettre en place afin d’avoir des marges de manœuvre environnementales. Sophie Binet a exprimé que l’on ne transformera rien sans garanties sociales. S’il n’y a pas, de garanties afin que le travail soit fait dans de bonnes conditions, d’évaluation du coût que cela représente, et les moyens de mettre en place une économie assumant ce coût, nous n’y arriverons pas.

À la confédération paysanne, nous intégrons cette question de la précarité alimentaire dans ces aspects. La sécurité sociale de l’alimentation que je vais proposer en termes de définition « rapide » : « C’est 14 h, nous avons tous bien mangé ». Dans notre objectif syndical, qui est celui d’une transformation sociale , la sécurité sociale de l’alimentation est pour nous une hypothèse.

**Mme BERZOSA** : Comment pourrait fonctionner cette sécurité sociale alimentaire ?

**M. HENRY** : Nous la définissons selon 3 piliers :

- Le 1er pilier se réfère à la question du droit à l’alimentation. Pour nous, un droit doit être universel et attaché à la personne, sans conditions de revenus ou autres. Par exemple, pour une famille de 4 personnes, il y a 4 droits soit d’environ 150 € (qui est un montant pré-covid et sera amené à être revu.) Cela fait un total de 600 € alloués par mois à dépenser dans des endroits définis et conventionnés.

- Le 2ème pilier concerne le conventionnement. On définirait sur l’ensemble de la filière transformation et distribution, des lieux qui soient conventionnés sur des critères sociaux et environnementaux.

- Le 3ème pilier est la cotisation avec une assiette en pourcentage à définir. L’ambition de ce projet est d’avoir une masse socialisée de 120 à 150 milliards. L’assiette se fait sur la valeur ajoutée. Nous nous situons entre 8 et 12 % et ce n’est pas un financement via l’impôt ou la taxe.

**Mme BERZOSA** : Comment pouvons-nous être sûrs cette que cette somme de 150 € soit dépensée dans une alimentation durable ? Comment pouvons-nous flécher cette dépense de chacun des bénéficiaires de la sécurité sociale de l’alimentation ?

**M HENRY** : Le 2ème pilier est fondamental, celui que j’ai abordé sous le nom du « conventionnement », c’est là que réside l’exercice de la démocratie.

La question du conventionnement est de créer un espace de *délibération collective.* Tout d’abord il faut examiner la question de la construction « en connaissance de cause », afin de comprendre le problème à traiter. Ensuite, on va créer cet *espace de démocratie* où les intérêts du plus grand nombre seront représentés et la *délibération* sera issue de cela. Nous avons du « déjà là » notamment dans la convention citoyenne pour le climat, qui a posé un cadre sécurisant de la connaissance avec toute une période de formation avec des moyens alloués. Ensuite, un *cadre de délibération* qui a produit des effets mais non repris par le gouvernement.

Ce projet « fou » de l’intelligence collective a été montré comme efficace avec la convention citoyenne ou si on se réfère aux fondamentaux de la sécurité sociale.

**Mme BERZOSA** : La convention citoyenne a-t-elle abordée la sécurité sociale de l’alimentation ?

**M. HENRY** : il me semble que la question d’avoir des politiques alimentaires et non plus des politiques agricoles, a bien été une des préconisations pour appréhender l’ensemble du système.

Il y a également la question de la temporalité. La sécurité sociale de l’alimentation étant un concept, une idée et un projet datant de 2019, doit bénéficier d’une médiatisation, d’un plébiscite et d’un plaidoyer autour de cette question.

**Mme BERZOSA** : La sécurité sociale de l’alimentation serait-elle viable dans le système productif alimentaire actuel ?

**M. HENRY** : Aujourd’hui j’aurai tendance à dire non ! La sécurité sociale de l’alimentation serait un objectif de transformation afin que le système agro-alimentaire aille vers autre chose que ce qu’il est actuellement.

**Mme BERZOSA** : Il y a actuellement dans les territoires, des expérimentations de la sécurité sociale de l’alimentation. Avez-vous des informations à ce sujet ?

**M. HENRY** : À la plénière d’ouverture du congrès de la Fédération nationale des centres sociaux à Tours, suite à une remontée de terrain, c’est la problématique alimentaire qui crève les écrans. Le concept de la sécurité sociale de l’alimentation serait l’une des propositions politiques les plus plébiscitées en ce moment.

Une part de l’action et des objectifs du *collectif national pour une sécurité sociale de* *l’alimentation,* dont fait partie la confédération paysanne, est de faire vivre un réseau des initiatives locales. Les PAT sont aussi dans cette démarche. En 1946 la sécurité sociale a été le résultat d’expérimentations sur plusieurs siècles de systèmes de mutuelles, de solidarité, etc… C’est un peu la même histoire, nous partirons en priorité d’un travail de terrain expérimenté dans différents cadres et contextes, un travail fondamental afin de créer le bon véhicule législatif.

L’avis N°91, présidé par M. Le Morvan était sur la question d’un droit à l’expérimentation pour rendre faisable la multiplication des expériences sur le terrain de ce projet.

**Mme BERZOSA** : Quel est l’avantage pour les agriculteurs ?

**M. HENRY**: Au moment où il fallait des travailleurs dans l’industrie ils ont été pris dans les classes paysannes, quand l’industrie a mis en place des marchés de consommation, il fallait les solvabiliser. Quel budget faut-il écraser dans le budget des ménages pour qu’ils puissent avoir accès à une société de consommation ? il y a eu donc un arbitrage sur l’alimentaire qui aujourd’hui est un budget sans facture. Le plus grand problème social de l’histoire est celui de la classe paysanne.

La question de l’économie est fondamentale pour le modèle productif agricole. La question paysanne est la valorisation sociale du travail humain nécessaire à produire une agriculture correspondant aux enjeux sociaux et environnementaux.

D’une manière triviale, qu’est-ce la sécurité sociale ? C’est d’assurer la solvabilité d’un marché intérieur qui puisse absorber les coûts en dehors d’une logique compétitive et libérale, confronté au contexte social et environnemental à l’échelle de la planète. Comment concurrencer les conditions de production d’un argentin, d’un chinois ou autres ? C’est un secteur primaire qui nécessite de lourds investissements dans un cycle de production long et soumis à des aléas climatiques.

Il faut solvabiliser un marché intérieur dans un cadre économique avec une logique complètement différente de celle que l’on connait depuis 40 ans, accélérée depuis les années 80. Il faut arrêter avec la politique de l’offre qui, pour la rendre compétitive, écrase les paysans et le travail humain nécessaire. Et donc la remplacer par la politique de la demande. C’est là que s’inscrit la question de la cotisation et d’un droit universel tel qu’il a été fait pour les allocations familiales.

**Mme BERZOSA** : Tu as rebouclé sur le système global alimentaire et la viabilité dans un système actuel.

**M. HENRY** : Dans un avis du CNA. Il y avait :

* Inscrire le droit à l’alimentation,
* La question de l’expérimentation de la SSA,
* La question de l’exception agri-alimentaire concernant les marchés financiers.

Parlons du cadre systémique évoqué par le CNA. Cela boucle avec le 1er besoin dans la pyramide de Maslow : comment allons-nous faire sur des enjeux d’approvisionnement mais également de sécurisation de chaînes d’approvisionnement ? Pour exemple, dans le marché des fruits et légumes, nous sommes déficitaires à plus de 50 %, c’est l’Espagne qui nous approvisionnait et aujourd’hui moins 80 % de la production cette année.

Comment fait-on si nous restons dans un cadre libéral, pour assurer un débouché par les prix et la solvabilisation d’un marché pour la production française à relocaliser ? Pour moi, le CNA n’est pas très clair sur cette question de l’exception agri-alimentaire qui forcément pose la question du cadre européen et de l’OMC.

**Mme BERZOSA** : M. Le Morvan, je propose que l’on vous donne la parole afin d’aborder cette question.

**M. LE MORVAN** : Il y a la question de l’exception alimentaire, et de la sécurité sociale de l’alimentation, c’est la 1ère fois que le CNA en discute et se prononce. Une majorité du CNA a voté l’avis et une majorité du groupe de concertation a voté cette recommandation.

Sur l’exception alimentaire, le CNA avait déjà abordé ce sujet en considérant que les produits alimentaires ne sont pas des biens comme les autres, nous ne pouvons pas faire de la libre concurrence. Des textes européens permettent de faire exception pour les produits agricoles. Cela permettrait aux personnes publiques d’acheter des produits alimentaires en appliquant le principe « j’achète local », ce que l’on ne peut pas faire actuellement. Un certain nombre de collectivités territoriales y arrivent mais en utilisant les critères en disant « je souhaite avoir des produits frais, ayant une empreinte carbone, etc… (L’idée étant d’inscrire dans les textes européens que nous pouvons faire une exception pour les produits alimentaires).

Je reviens sur la sécurité sociale de l’alimentation sur lequel les débats ont été âpres, posant les avantages et inconvénients, Sur la capacité du système productif actuel à répondre aux besoins ; est-ce qu’on trouvera sur tous les territoires de quoi constituer les paniers de 150 € par personne et par mois ? Nous n’en sommes pas certains.

Il y a un énorme avantage, nous arrêtons de stigmatiser des gens qui font appel à l’aide alimentaire. Ce droit est égal pour tous.

**Mme BERZOSA** : C’est l’universalité.

**M. LE MORVAN** : Aujourd’hui, il n’y a pas formellement un droit à l‘alimentation en France. Il faut donc l’inscrire dans les textes ; inscrire un droit c’est bien mais il faut le faire vivre afin que les personnes puissent faire valoir ce droit.

**Mme BERZOSA** : Ainsi que la sécurité sociale de l’alimentation.

**M. LE MORVAN** : À ce stade, nous sommes sur les mêmes principes. Il ne s’agit pas de le faire immédiatement, mais il faut l’expérimenter, il ne faut pas négliger tout ce qui se fait déjà sur le terrain. Nous sommes incapables aujourd’hui de recenser toutes les initiatives locales de lutte contre la précarité alimentaire. Il faut expérimenter dans un cadre légal en allant jusqu’au bout de la logique.

Il y a un texte qui le permet, c’est l’article 37.1 de la constitution disant que l’on peut localement déroger au principe d’égalité afin de mettre en œuvre quelque chose par la loi. Etablir des cotisations sur la valeur ajoutée, qui s’appliquent sur l’ensemble d’un territoire, payables par tous les contribuables afin d’alimenter une Tess gérée démocratiquement par l’ensemble de la population, tout cela demande un cadre juridique à construire. Il y a des endroits où, je pense, nous aurions à la fois des personnes volontaires pour le faire vivre et une situation de marché qui permettrait de fournir les paniers de 150 €.

Il faudrait donc aller plus loin que les expérimentations locales libres se faisant partout, dans un cadre normé, en faire une évaluation et se dire est –ce qu’on généralise et comment ?

**Mme. BERZOSA** : Romain, après les expérimentations, est-ce que ce cadre normé pourrait-être la phase suivante ?

**M. HENRY** : J’essaye d’inscrire à l’agenda de la confédération paysanne ce projet depuis deux congrès. Le dernier congrès a validé une motion disant qu’il faut reposer les fondamentaux syndicaux pour comprendre la pertinence et les enjeux de cette hypothèse. L’objectif du mandat de 2 ans à la confédération paysanne serait de mettre en place un véhicule législatif au bout des 2 ans. C’est sous-estimer tout ce qui a été abordé et auquel nous avons à faire face.

Au-delà de se projeter sur une phase de loi, concentrons-nous sur cette question d’expérimentation intégrant les 3 piliers de la sécurité sociale de l’alimentation.

Il y en a une à Montpellier, où il y a de la recherche, plébiscitée par les politiques, les collectivités locales ; avec la création d’une carte avec du « Mona » (monnaie spéciale). Le système de cotisation se fait sur une base volontaire et des fonds publics servant à faire la péréquation économique du montage des systèmes de conventionnement et approvisionnement.

Sur Bordeaux, on s’appuie également sur le travail social. Nous pouvons être réorientés dans le cadre du travail social avec un système de chèque que le bénéficiaire pourra dépenser dans les épiceries sociales se trouvant dans les quartiers nord de Bordeaux. On mêle ainsi le travail social en fléchant une partie de certains minimas sociaux à l’aide d’un chèque qui doit être dépensé dans cette épicerie.

Dans la Drôme, à Dieulefit, au marché du lavoir, il y a l’initiative d’un maraîcher Mathieu Yon, des prix différenciés avec un système de boule afin qu’il n’y ait pas la stigmatisation ; tout le monde ne voit pas si tu es pauvre ou riche quand tu payes. C’est une partie croissante des exposants du marché et la caisse est commune. C’est l’ensemble des exposants pratiquant ces prix qui font une péréquation. Pour l’instant, il y a un recul de 6 à 8 mois et cela marche bien.

En Indre-et-Loire et Vaucluse, il y a constitution d’une *caisse locale d’alimentation* (CLA), qui s’attache à la question du travail « en connaissance de cause » et le conventionnement.

**M. Le Morvan** nous explique qu’il y a un cadre juridique sécurisant permettant d’agglomérer les bénéfices et échecs de chacun. Cela constituera le socle commun participant à la définition d’une loi, à une étape ultérieure. Mme la présidente du CNA et plusieurs députés que nous avons rencontrés, très favorables à ces travaux nous ont demandé de prendre l’initiative de ce travail parlementaire. De plus en plus de personnes nous sollicitent pour savoir comment, à leur échelle, contribuer à ce projet collectif. Ces expérimentations sont des vrais enjeux.

**Mme BERZOSA** : Pour finir sur le sujet, Nicolas, souhaitez-vous réagir sur la Sécurité Sociale de l’Alimentation ?

**M. HENRY** : il ne faut surtout pas opposer les différents dispositifs les uns aux autres. L’ampleur de la tâche pour lutter contre toutes les formes de précarité est tellement importante qu’il ne faut pas dire qu’il y a les distributions alimentaires d’un côté, des projets de sécurité sociale alimentaire de l’autre, des enveloppes par ci et par là.

Est-il préférable de remettre des chèques alimentaires au lieu de produits alimentaires ? Forcément nous défendons une alimentation en produits soit en distribution, libre-service ou épicerie sociale. Avec l’envoi de chèque (ce qui est tentant de transformer en allocation supplémentaire), il n’y a pas tout le travail social et d’accompagnement que peut recevoir une personne qui se déplace au sein d’une structure associative. Là elle rencontrera un bénévole formé ou pas, pour échanger et être conseillée. Le pire serait le chèque envoyé aux personnes les plus précaires sans accompagnement. Elles iraient dans les supermarchés vers les produits au nutriscore vers le E, au prix le moins cher (besoin de quantité).

**Mme BERZOSA** : Vous perdriez de vue ces personnes à qui vous proposez un accompagnement beaucoup plus large.

**M. HENRY** : il faut vraiment mettre la lutte contre l’isolement au centre des préoccupations.

***Pause de 15h20 à 15h35***

**Mme BERZOSA** : J’aimerais que l’on termine nos échanges avec une question qui s’adresse à vous trois : en 1996 le droit à l’alimentation a été proclamé politiquement par 185 pays, dont la France, et par la communauté européenne, comme un droit autonome, c’est-à-dire un droit ayant son propre régime juridique.

Sans s’engager sur le terrain juridique mais en s’appuyant sur vos expériences réciproques, est-ce qu’en France, en 2023, le droit à l’alimentation est effectif ou pas ?

**M. CHAMPION** : Il y a, en effet en France, des problèmes d’accès au droit à l’alimentation. Le sujet est également l’accès au droit « tout court ». Par le travail des bénévoles, discuter avec les gens, que ce soit dans les zones rurales via des dispositifs itinérants ou dans des points relais de proximité (antennes et comités locaux), l’objectif est que tout le monde ait accès aux droits. Nous ne savons pas si le non-recours aux droits est de 3 à 4 milliards d’euros.

**M. HENRY** : Ce n’est pas parce que l’on inscrit des éléments dans la loi que nous avons les modalités opérationnelles pour rendre effectif ce qui y est inscrit. C’est ainsi que nous posons la question pour la Sécurité Sociale de l’Alimentation, qui serait une hypothèse opérationnelle de l’effectivité de ce droit.

**M. LE MORVAN** : Il y a, en effet, une question de droit dans les textes et d’effectivité. Il n’existe pas dans la constitution même s’il est sous-jacent à l’idée de sécurité matérielle, ce n’est également pas mentionné dans la charte des droits fondamentaux. Il existe certains textes de droit international, convention de l’ONU, mais si les états ont une obligation de faire, ils utilisent les moyens qu’ils entendent employer pour cela. Une personne qui a faim ne peut pas aller voir un juge en lui disant que la France n’applique pas la convention internationale sur les droits sociaux et fondamentaux.

Si nous voulons qu’un droit soit effectif, il faut le rendre opposable, c’est une des recommandations de l’avis. Parmi les outils disponibles, il existe la sécurité sociale de l’alimentation.

***Questions du public***

**Orateur** : En réponse à M. Champion concernant le non-recours aux droits qui est de 10 milliards d’euros. Ces chiffres proviennent de la Caisse d’Allocations familiales (CAF) et ne concerne pas que l’alimentation. Les raisons sont :

* La difficulté des procédures,
* Au niveau de la hiérarchie : quand une personne se présente à la CAF les personnes présentes à l’accueil n’ont pas la compétence, ni la connaissance nécessaire pour conseiller la personne à bon escient,
* La complexité d’être dans la bonne « case » : Si une personne dépasse de quelques euros, elle va être rejetée et les droits seront remis en cause.

Par conséquent, un certain nombre de personnes renoncent car c’est très complexe.

**Orateur** Par rapport à l’intervention de Romain Henry : en 1947, Ambroise Croizat a instauré un taux unique de cotisations et un taux interprofessionnel. C’est comme cela que le régime général a été fondé. Il y a eu ensuite une gestion démocratique mise en place.

En 1947, nous la CGT, avons organisé les premières élections à la sécurité sociale et tous les membres du Conseil d’Administration des Caisses Primaires d’Assurance Maladie étaient élus par l’ensemble des salariés du territoire et ce sont les membres du CA qui nommaient le Directeur.

Ce sont des choses que nous avons accomplies dans une France ruinée, en 1945-1947 les salariés se sont emparés de leur santé. Il y a 30 à 40 ans, des employés de la CPAM se rendaient dans les collèges afin d’expliquer le fonctionnement de la sécurité sociale.

**Oratrice** : En tant que consommateurs et citoyens, je n’arrive pas à comprendre que l’on ait une précarité alimentaire, tout en sachant que quand nous écoutons les informations ou lisons les articles, nous nous rendons compte du gaspillage alimentaire et que les producteurs agricoles jettent beaucoup d’aliments.

L’Europe demande des produits standardisés, par conséquent les fruits et légumes qui sont tordus ou biscornus, sont rejetés par la grande distribution. Il y a maintenant des circuits où l’on donne ou revend à des prix moindres.

D’autre part, concernant le gaspillage alimentaire, nous constatons qu’avec la loi, les centres commerciaux ont l’obligation de donner les invendus ; les banques alimentaires et associations récupèrent énormément de denrées. Aujourd’hui, pourquoi y a-t-il un manque ? Il y a deux notions : « Se nourrir » et « bien se nourrir », nous parlons de qualité et choix des produits.

Il serait bien de ne pas appliquer de TVA sur l’alimentation.

Beaucoup de choses peuvent se mettre en place concernant la précarité alimentaire contrairement à ce que vous évoquiez par rapport à l’accès au droit au logement où là il y a de la pénurie.

**M. CHAMPION** : Quand Guillaume Garot a fait sa loi sur les invendus alimentaires, il a fait une erreur.

Dans la même loi on veut lutter contre le gaspillage alimentaire alors qu’il y a de la précarité alimentaire ; nous allons donc obliger les grandes surfaces à donner leurs produits aux banques alimentaires et associations.

Les grandes surfaces essayent de valoriser leurs invendus qui aujourd’hui diminuent. Le rapport de l’ADEME le confirme, nous finissons par obtenir les produits justes avant le déchet à détruire et ils ne sont propres à la consommation que dans la journée. Or, nos réseaux ne sont pas structurés pour ramasser une denrée alimentaire le matin et l’emmener dans la ville ou commune dans l’après-midi.

Cette loi, qui au départ, partait d’une bonne intention, finalement nous précarise par rapport à nos sources de denrées.

En effet, il y a des aliments en France mais l’inflation fait que les produits coûtent chers et se font rares. Quand nous passons nos appels d’achats via les Fonds européens, nous avons des dotations en euro constant, donc avec le même nombre d’euro, nous avons moins de produits. Au final, toutes nos sources d’approvisionnement se tendent en même temps alors que nos publics augmentent.

**M. HENRY** : Nous considérons que le financement d’aide alimentaire et la 3ème politique agricole en France, la PAC représente 9,5 milliards d’euros. Nous estimons à plus de 1,5 milliards d’euros tous les dispositifs, tel que la défiscalisation, FSE, le travail gratuit des bénévoles, le travail d’une délégation de service public via les associations.

Le système agro-alimentaire n’est pas celui de la Confédération Paysanne ; pour produire suffisamment, il faut produire « trop », ce « trop » était un coût pour l’industrie agro-alimentaire, il y avait donc une certaine forme d’obligation d’ajuster la production à un marché, et dans le cadre d’une politique de l’offre, nous la rendons compétitive à tout prix. La question a été retournée, c’est-à-dire que l’on a fait « d’une pierre deux coups », dans une explosion des besoins en terme de précarité alimentaire, comment avons-nous fait pour rendre solvable cette partie du « trop » ? Ce « trop » correspond à la défiscalisation, les financements, etc…

À la Confédération Paysanne, où nous avons des objectifs sociaux et environnementaux, nous considérons une distorsion de concurrence à travers le financement des surplus de l’industrie agro-alimentaire, qui n’est pas dans nos standards de production.

Votre question est complètement légitime. Quelles sont ces abondances de production ? De quels produits parlons-nous ? De quelles conditions de productions sociales et environnementales parlons-nous ?

Les coûts de cette production ne sont pas réellement assumés, c’est la collectivité publique qui l’assume à travers une politique d’aide alimentaire. Nous ne trouvons pas cela normal, au-delà de la question de précarité, comment continuons-nous à subventionner un système et avez-vous décidé comme moi-même de la défiscalisation de ce type de produit ?

Nous revenons à la question de l’enjeu démocratique, à savoir qui fait la loi ? Quels sont les lobbys qui font que la loi est faite ?

**Jean-François TRINCAL (Indecosa CGT Puy-de-Dôme)** : Je souhaite revenir sur l’état des lieux de la précarité présenté par Gérard. Sauf erreur de ma part, une catégorie de personnes touchée par la précarité alimentaire était manquante. Les femmes et personnes sans emplois ont été cités et non les enfants. Cette catégorie est très importante, car il peut y avoir des conséquences chez les enfants et adolescents en pleine croissance. Quand nous sommes sur le terrain, que ce soit le secours populaire, restos du cœur ou les militants, nous constatons qu’ils sont de plus en plus nombreux et que la situation s’aggrave.

Ce problème de précarité est pourtant simple à résoudre, pour exemple un patron de Carrefour touche 130 fois plus que sa caissière. Le seuil de pauvreté est aujourd’hui au-dessus du SMIC, cela ne choque personne ?

Que pouvons-nous faire aujourd’hui pour réduire la précarité alimentaire ?

**M. CHAMPION** : Une réponse par rapport aux enfants. Dès que l’on me parle des accès et droit à l’alimentation, je réponds « droit aux vacances ». Le rapport de l’OCDE nous dit qu’il faut 6 générations pour sortir de la précarité en France. Dans toutes nos actions, nous essayons de redéployer des choses vers les générations futures, vers l’accès aux vacances, vers l’accès à la culture et aux loisirs. Quand les enfants grandiront, ils auront eu des éléments apportés et nous aurons essayé modestement de leur donner des clés pour l’avenir.

Nous avons 38 % d’enfants accueillis dans la précarité, ce ne sont pas des mineurs isolés, la plupart sont au sein des familles.

En effet, aujourd’hui, il existe encore des enfants pauvres et précaires.

**Gérard IRAGNES (Indecosa CGT Cahors)** : Le concept de sécurité sociale alimentaire est bon et solide. La CGT réclame un SMIC à 2 000 euros, cela veut dire qu’il y a encore de la marge. Consacrer une partie de cette augmentation de 150 à 200 euros à une monnaie marquée pour des produits par des personnes conventionnées, me semble un objectif atteignable.

A mon avis, c’est la seule façon d’arriver à ce que les producteurs locaux puissent vivre normalement. Dans le lot, c’est 150 exploitations paysannes qui disparaissent tous les ans ; afin de les maintenir sur place avec ce type de proposition, cela permettrait de le faire et d’en réinstaller d’autres.

Pourquoi restons-nous timides face à cette proposition d’une sécurité sociale alimentaire ? la sécurité sociale a été créée en 1946 dans des conditions très difficiles ; en 6 mois Ambroise Croizat avait mis en place le système. Je ne vois pas aujourd’hui comment nous ne pouvons pas le faire, d’autant que ce serait plus facile que d’espérer un changement politique.

**M. HENRY** : J’aurai un commentaire allant dans le sens des deux dernières interventions. Un SMIC à 1 500 euros ferait rêver les paysans. Nos luttes sont hautement les mêmes concernant la question de la valorisation du travail.

Comment rémunère-t-on le travail ? Les paysans sont vraiment mal lotis.

Il n’y aura pas de transformation sans garanties sociales et l’hypothèse SSA correspond tout d’abord à une garantie sociale afin de répondre aux enjeux que vous avez posés (renouvellement de génération, etc…).

C’est aussi une question stratégique. Nous sommes loin de la situation de 1946. La question de dire de multiplier des expérimentations, comment fait-on pour reconstruire un rapport de force ? Le fait de faire atterrir cette question sur le terrain, d’embarquer un maximum de personnes dans les enjeux qui arrivent dans les enjeux politiques et de savoir comment fait-on advenir politiquement ? La question des expérimentations est hautement tactique et stratégique.

**Lucie BOULNOIS (Indecosa CGT Charente) :** Je souhaite revenir sur l’intervention de Gérard concernant l’augmentation de la précarité sur le 2ème semestre 2022. Il a été évoqué la précarité alimentaire mais également la partie logement et précarité énergétique.

Je vous donne un exemple qui est le mien : j’achetai des pellets au mois de mai à 4,50 euros, au mois d’août à 8 euros et au mois de novembre à 10 euros. Comment vous chauffez-vous ? Au final, soit on chauffe ou on se nourrit ! Nous ne pouvons pas faire toujours les deux.

Suite à la loi « Garot », il y a 30 % de perte dans ce que donnent les grandes surfaces mais eux les déduisent en matière fiscale. C’est choquant ! Il faut vraiment revoir un système.

Il y a aussi la complexité d’accès aux droits car parfois on n’y comprend rien. Ils nous conseillent d’aller à la maison France service qui eux nous disent d’aller sur notre espace personnel.

**M. LE MORVAN** : Les 30 % est le chiffre de l’Ademe. Pour préparer l’avis, nous étions dans l’ordre de 15 % qui était une estimation de la Fédération Française des Banques Alimentaires. Il y a plusieurs raisons, la grande distribution essaye de valoriser les produits jusqu’au dernier moment et les vend à prix réduits. Ceux qui arrivent en retard tombent sur des produits limites. La loi prévoit un délai minimal mais ce n’est pas contrôlé.

Les associations faisant correctement leur travail délivrent des récépissés aux entreprises, en distinguant les produits utilisables de ceux étant déjà périmés mais ces récépissés ne sont pas utilisés par l’administration fiscale qui s’en remet à la déclaration de l’entreprise, c’est un des défauts du système.

Nous nous sommes appuyés et avons discuté avec un groupe de participation citoyenne y compris avec des personnes qui étaient en situation de précarité qui nous ont confirmé que l’accès aux droits était compliqué ; il faut donc effectuer un travail sur ce point. Ce groupe a confirmé que l’on ne pouvait pas résoudre le problème de précarité alimentaire sans traiter les questions de pouvoir d’achat, de niveau de vie ; il fallait agir sur les revenus salariaux, la politique de l’emploi et les minimas sociaux.

**Bénédicte (retraitée infirmière)** : Il n’est pas facile avec les horaires de travail d’aller trouver des lieux d’alimentation bon marché. Ce n’est pas possible d’avoir un lieu conventionné par quartier et quand nous avons une famille, nous allons au plus proche et prenons les produits les moins coûteux. D’autant plus que sur Paris, nous nous déplaçons avec un caddie et non en voiture.

**Mme BERZOSA** : Pouvons-nous parler des lieux conventionnés ? Ce sujet sera-t-il à l’étude ?

**M. HENRY** : Quand nous nous plaçons du point de vue d’un consommateur, nous avons une réalité différente en fonction de son profil sociologique, géographique, etc… cela fait partie de la complexité des usages existants et auxquels il faut faire face.

Quand nous parlons de conventionnement, nous avons du mal à nous le représenter. Pour exemple, la restauration hors domicile pourrait-être conventionnée. La restauration scolaire est aussi un lieu où l’on pourrait avoir du conventionnement, avoir un certain nombre de produits conventionnés.

Cela croise la question du logement où parfois nous n’avons pas la capacité de cuisiner dans de bonnes conditions.

Le conventionnement va bien au-delà d’avoir un lieu de distribution où l’on peut amener son caddie, par quartier, même si c’est un enjeu ; il faut le voir dans un contexte beaucoup plus large.

**Oratrice** : J’aimerais insister sur la 1ère intervention concernant la manière dont la sécurité sociale a été construite ? Pour la sécurité sociale alimentaire, ce sera le même élément puisque le produit des cotisations a été longtemps un débat. Cela revient sur la question de la démocratie, les administrateurs se sont longtemps battus afin que ce soit uniquement ceux qui cotisent qui décident. J’ai pensé longtemps que de mettre le SMIC à 2 000 euros était énorme et pourtant je suis militante. Dernièrement, j’ai été amené à voir le produit, un cercle, concernant la plus-value et la part concernant les salaires et dividendes. J’ai été complément « soufflée » car ce n’était pas très épais. Je suis totalement pour poser la question de la sécurité sociale alimentaire ainsi que pour le droit d’accès mais il faudra construire un rapport de force pour ceci.

**Orateur** : A qui revient l’argent non utilisé (30 milliards d’euros me semble-t-il) ?

Il faudrait s’attaquer au service public car nous n’avons aucune réponse des personnes qui font les demandes. Comme l’évoquaient nos camarades, ils abandonnent à un moment donné. Dans un territoire rural, il faut aller chercher la réponse. Par expérience, le problème est que l’enjeu de la consommation est que les gens payent l’électricité, le loyer et comme tout a augmenté, ils se serrent la ceinture et se rendent vers des réseaux d’aides. Les magasins font des réductions et donnent les produits immangeables, à une date limite.

**Véronique DUCOMBS (Indecosa Hautes Pyrénées)** : Il semblerait qu’il y ait une loi expérimentale, permet-elle d’expérimenter que sur un territoire administratif départemental et que l’on puisse prélever la valeur ajoutée des entreprises ? Construire également un rapport de force national et s’en emparer sur le terrain ?

**M. LE MORVAN** : Nous étions loin d’avoir écrit le texte nous-mêmes au CNA. L’article dans la constitution dont je parlais permet d’expérimenter, de faire sur un territoire quelque chose de différent de ce qui se fait sur le reste du territoire. Nous sommes dans un état qui, normalement applique le principe d’égalité territoriale sauf les collectivités d’outre-mer. L’idée est que l’on peut déroger à des règles et manquer au principe d’égalité.

Nous pouvons expérimenter un système où localement sur un territoire, on prélève des cotisations et versons des prestations sous forme de denrées alimentaires payées à des producteurs conventionnés avec la TESS gérant les cotisations.

**M. HENRY** : Des députés ont sollicité la confédération paysanne dans ce sens (loi expérimentale). Il y a un mois, nous avons rencontré un groupe de parlementaires sur la question d’écrire cette loi qui permettrait cette expérimentation. Une certaine forme de prérogative à travailler avec les différents parlementaires qui vont faire des propositions de loi.

**Jean IGUIZA - Indecosa CGT** : Je suis étonné de la façon dont les producteurs détruisent leur production : le lait qui est « balancé » sur les voies publiques. Il serait bien que les personnes de la commune aillent directement acheter le produit, cela éviterait d’avoir des intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Le producteur ne perdrait pas d’argent et le consommateur serait content.

**M. HENRY** : Pourquoi les producteurs mettent-ils le lait sur les voies publiques ? C’est tout simplement pour revendiquer sur les prix. Ceux qui travaillent en conventionnel, un tank vient collecter le lait mais le producteur n’a pas connaissance de cette collecte et combien il sera payé.

Dans le cadre de la crise du lait qui débouche directement sur la question d’un marché international avec une prévalence d’un prix mondial, beaucoup de paysans ont vendu chaque litre de lait en dessous du coût de production ; plus ils vendaient de lait, plus ils perdaient de l’argent. Perdre de l’argent, ce n’est pas ne pas avoir un salaire mais bien pire, c’est travailler pour rembourser ce qu’on aura perdu en plus.

La SSA tente de donner une organisation pour avoir du conventionnement. Nous comprenons qu’il faut sanctuariser un budget disponible pour payer la nourriture mais cela rejoint la question de l’argent distribué au patronat sans aucune contrepartie avec l’argent magique. La question du conventionnement c’est aussi de dire que l’on accepte de socialiser une part de la valeur que l’on produit mais par contre il faut la flécher dans un certain mode de production.

**Laurent DESSOLLE (Indecosa CGT Manche)** : Pouvez-vous nous éclairer concernant le guide de bonnes pratiques d’hygiène et d’application des principes (HACCP) publié au Journal Officiel de mars 2023, à savoir s’il nous apportera beaucoup plus ou un complément de ce qu’il y avait avant ?

**M. CHAMPION** : Nos associations travaillent conjointement. Si les personnes précaires viennent récupérer de l’alimentation, il ne faut pas que ce soit de la sous-alimentation et des sous-normes par rapport à ce qui est fait dans le droit commun ou pour une personne qui irait faire ses courses dans un supermarché.

La réalité de terrain est que souvent nous avons en face de nous des acteurs économiques très rompus aux logiques de marchés : le patron de grande surface dira au Secours Populaire : « si vous ne prenez pas la palette de fraises, je la donnerai au resto du cœur ou la croix rouge ».

Nous essayons d’avancer sur un corpus de garantie et sur la formation de nos bénévoles aux bonnes pratiques d’hygiène et de sécurité alimentaire.

**Orateur**: Je souhaite intervenir sur la présentation de Romain sur la relocalisation de la production. Aujourd’hui la surface totale en hectares en France est de 390 000. Cette surface agricole est en baisse de 0,8 % liée aux constructions et autres.

Il existe d’autres contraintes concernant la relocalisation qui sont environnementales et climatiques :

- 1er exemple : s’il y a une tempête pour un producteur du Pas-de-Calais, les vaches se retrouvant avec le corps et les pattes dans l’eau, comment vont-ils produire ?

- 2ème exemple : Le Sud-Ouest est connu pour sa production de maïs, or le maïs est un très gros consommateur d’eau, même si l’INRAE et les scientifiques ont fait des efforts conséquents afin de trouver des variétés moins exigeantes en eau, cela veut dire qu’à terme de productions disparaitront de certaines régions.

- 3ème exemple : Un certain nombre d’agriculteurs sur la région nantaise, producteur de Muscadet ont voulu changer leur production car c’était plus avantageux de planter du blé ; ils ont donc arraché leur vigne et se sont rendu compte que la terre n’était pas appropriée au blé.

Comment souhaites-tu relocaliser une production dans certaines zones où l’on ne pourra plus le faire ?

**M. HENRY** : Quand nous sommes dans une politique de l’offre et que nous essayons de faire de la culture la plus rentable, nous ne sommes pas forcément dans une adéquation avec tous les phénomènes d’artificialisation (besoin en eau, la mécanique, etc…).

Pourquoi est-ce rentable de faire du maïs et de l’emmener en chine ? Le maïs consomme énormément d’eau et dire que nous n’exportons pas du maïs mais de l’eau, la guerre de l’eau a déjà commencé !

Nous sommes dans une politique de l’offre. Comment rendons-nous compétitive une offre sur des marchés ? Est-ce que nos marchés sont en cohérence avec nos besoins ?

C’est pour cela que la Sécurité Sociale de l’Alimentation à travers le conventionnement revient dans une forme de planification de la production à partir des besoins.

La question de la mise en production selon des besoins intègre également la réalité et le fait que l’on ait pu rendre compétitive et solvable une production dans une logique de marché.

Le producteur de vaches, ainsi que les maraichers devraient donc être présents afin de continuer à produire. Mais si nous restons sur un marché de biens et services où ils ne peuvent valoriser leur travail que dans la capacité à produire, que se passe-t-il le jour où ils ne le pourront plus ? Ces personnes ne seront plus là demain.

Il me semble nécessaire de revenir à la définition des besoins et d’adapter la production en conséquence, ce qui n’est pas le cas aujourd’hui.

L’exemple du maïs est la meilleure illustration. Nous n’échapperons pas à certains débats sur : « *il vaut mieux nourrir du bétail aux céréales ou, dans certains espaces qui ne sont pas directement productifs pour les céréales, aux protéines végétales ou glucides végétaux* » c’est la question des prairies, des zones humides impropres à certaines cultures.  Nous nous battons contre le fait que l’on dise qu’il ne faut pas d’élevage mais de quel élevage parlons-nous ? Celui élevé au maïs ou nourri à l’herbe ?

Dans les zones favorables à telle production agricole, si nous partons dans une planification et dans un conventionnement, nous allons flécher des ressources sur un système que l’on aura délibéré et validé. Et je pense que nous sommes capables d’avoir une résilience par rapport au phénomène climatique.

**Conclusions**

****

**Mme BERZOSA** : Nous pouvons remercier tous nos intervenants qui ont permis ce débat très intéressant. Je laisse la parole à Christian Khalifa, Président d’Indecosa CGT pour une conclusion de cette journée.

**M. KHALIFA (Président)** :

Il est toujours difficile de conclure sur une journée qui a été très riche.

Tout d’abord, je tenais à remercier les intervenants pertinents, qualifiés et experts. Dans un 2ème temps, remercier l’organisation d’Indecosa car c’est un collectif qui a préparé ce colloque. C’est la force de notre association de pouvoir organiser ces évènements et un grand merci à Michèle pour l’animation des débats qui ont été interactifs et fluides.

Dans les semaines à venir, nous ferons un compte rendu papier dans notre prochain IN qui sera diffusé et nous avons pris la décision d’enregistrer ce colloque ; nous y mettrons quelques passages d’interventions.

Ce colloque montre, avant tout, la volonté d’Indecosa de mettre en débat des questions importantes.

C’est la culture du débat et la confrontation des idées qui nous font vivre. N’ayons jamais peur de débattre dans le respect. Dans notre société, le débat devient un luxe, ne nous en privons pas.

Nous débattons aujourd’hui, avec nos associations départementales, nos organisations de la CGT, des institutions, les pouvoirs publics et toutes autres associations. Nous n’avons aucune opposition de débat, nous voulons nous enrichir les uns les autres et souhaitons avancer sur ces diverses questions.

Le débat est un travail qu’il nous faut sans arrêt mener, nous avons tant de choses à faire ensemble sur les questions de l’alimentation et nous aurons d’autres sujets à traiter comme la santé, le logement, le numérique, etc…

Dans les prochaines semaines et prochains mois, Indecosa fera des propositions de rencontres tout au long de l’année afin de continuer à débattre sur des sujets importants.

Je ne reviendrai pas sur les questions liées à notre ADN, pouvoir d’achat, salaires, etc...

J’invite les camarades d’Indecosa à relire le texte fait il y a 15 jours sur les enjeux de la consommation. Nous avons parlé de la société de consommation, de la sur consommation, des déchets et nous nous sommes prononcés sur un arrêt de cette société qui s’emballe et que l’on prenne le temps d’aller sur un autre projet.

Le 1er temps de débat sur la stratégie internationale, ce débat nous permet aujourd’hui de confirmer notre signature, sur la tribune des 103 organisations s’adressant à la

1èreMinistre. Nous devons attendre le texte final mais nous sommes méfiants quand c’est l’état qui doit prendre ses responsabilités dans l’intérêt général concernant le secteur de l’agro-alimentaire. Nous espérons cette fois-ci que ce sera un texte qui sera porteur d’avenir. Nous avons beaucoup à faire sur cette question mais il faut faire le choix entre le consommateur et les sociétés agro-alimentaires sans parler des sociétés de la grande distribution.

Il faut souligner que nous avons eu beaucoup d’explications sur le processus qui était très intéressant, soit le travail interministériel.

Nous avons appris beaucoup de choses sur le CNA (Conseil national de l’alimentation). Nous regrettons que notre candidature n’ait pas été retenue mais nous allons remettre cette question sur le tapis. Sans essayer de « tacler » les autres, quand nous allons quelque part, c’est parce que nous pensons que l’on a une expertise, que l’on a des choses à dire et que l’on a des remontées de terrain. Quand nous postulons, c’est que nous voulons faire et quand nous ne postulons pas c’est que l’on considère que ce n’est pas dans notre domaine ou que nous n’avons pas les forces.

Ce n’est peut-être pas le cas de toutes les organisations de consommateurs qui vont siéger partout et ce sont des permanents parisiens qui siègent et passent de commission en commission. Nous concernant, ce sont des camarades souvent en provenance de la province.

Nous allons continuer à travailler avec le réseau « action climat ». Il faudra que l’on travaille différemment sur nos mandats représentatifs. Comme vous le savez, notre association de consommateurs, et en particulier Laurent siège à l’ARPP (l’Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité). Il va falloir que nous soyons porteurs dans cette instance de propositions, faire des auditions, etc… Il serait bien de travailler avec Laurent sur des choses plus pertinentes.

Nous souhaitons vraiment nous diriger vers un changement de société. Il y a eu la question sur les autocontrôles, nous intervenons dans toutes les instances y compris le Conseil National de la Consommation afin de revendiquer que les salariés de la DGCCRF aient les moyens nécessaires à leurs missions.

Nous étions partie prenante dans l’affaire Lactalis où le système d’autocontrôle n’a pas contrôlé. Il faut donc que l’état prenne toutes ses responsabilités.

Dans la tribune, sur les 300 organisations, il y a pour la plupart des associations de consommateurs. Afin que l’on puisse travailler il va falloir avoir du respect envers les uns et les autres.

Concernant la 2ème séquence sur le nutriscore, les personnes siégeant dans des mandats représentatifs m’ont dit qu’elles n’ont pas donné forcément l’avis d’Indecosa. Il va falloir que nous écrivions l’avis favorable de notre association, pour que tous ceux qui siègent portent cette parole et que l’on y prête attention.

Nous nous sommes investis dès le début par la pétition et par le **IN**. Nous sommes intervenus auprès du Ministre au mois de janvier pour lui demander qu’il interfère au niveau de l’Europe.

Pour nous, la bataille du nutriscore est la démonstration parfaite de l’information au consommateur. C’est un système clair, net, qui est sur tous les produits sans suspicion. C’est un exemple sur tout ce que l’on devrait faire au sujet de l’information au consommateur. Un consommateur informé est un consommateur pouvant décider, qui se situe en tant que responsable sans subir les choses.

Il faut promouvoir ce label nutriscore car c’est le seul logo présent et efficace. Nous appelons nos associations départementales à s’emparer de cette pétition, débattre avec les consommateurs.

Pour exemple, nous parlions du roquefort et que les artisans se plaignaient qu’avec le nutriscore, cela allait créer des problèmes et nous apprenons que dans le roquefort il y a 85 % de la production faite par une grande société agro-alimentaire.

Quand nous parlons des « petits » artisans, ce sont les circuits courts et la vente directe. Faisons attention quand nous discutons de fromages ou autres, allons voir réellement qui est derrière (lactalis, bridel, etc…). Dans les logos officiels, qui peut faire la liste des labels ? Label rouge, AOP, AOC, label bio, équitable, durable, environnemental, etc… Le consommateur fait un choix. Nous pouvons acheter un produit bio mais non équitable, ou un produit label rouge non bio.

Nous sommes favorables à ce que l’on fasse la démonstration du nutriscore. Nous nous positionnons en France pour la recherche publique. Notre 1er travail est de se battre pour l’information du consommateur et la bataille du nutriscore en fait partie.

Concernant la 3ème partie sur la SSA, quand nous parlons de services au public, de sécurité sociale et de solidarité, pour Indecosa ce ne sont pas des mots mais une conception de la société. La sécurité sociale alimentaire, est-ce une solution ? Indecosa ne s’est pas prononcé, nous écoutons, entendons et débattons. Y-a-t-il une 1ère étape d’un service public ?

Nous allons dans les prochaines semaines continuer à en discuter car il faut que les choses changent ; l’existant n’est plus supportable. Nous nous prononçons pour toutes les expérimentations, sur la question des cantines, des jardins partagés, des épiceries solidaires, etc.

Des choses se font à Nantes, à Bordeaux, à Montpellier, à Lille, dans la région parisienne (Ivry-Sur-Seine, Fontenay-Sous-Bois, etc…).

Indecosa doit être acteur de l’expérimentation afin d’aller vers le changement.

Je reviens sur le dernier débat sur les restes à faire, il y a les questions de :

* L’alimentation,
* L’expérimentation,
* L’exception alimentaire.

Au final, il y a le droit à l’alimentation qui doit devenir un droit fondamental. Il va falloir que nous travaillions ensemble sur ce point pour aller jusqu’à un projet de loi écrit. Il est certain que ce n’est pas parce que c’est écrit, que cela va changer du jour au lendemain. Nous nous sommes battus sur le droit au logement opposable (loi DALO), cela n’a pas été la finalité sur le logement mais cela a permis d’avancer ensemble.

Je vais reprendre tous les passages sur la question de « mieux consommer ».

En conclusion, je dirais agir et toujours agir !

Nous ne pouvons pas rester sur la question de l’alimentation, les deux pieds dans le même sabot. Nous en sommes convaincus au niveau international. Nous avons ici une dizaine d’associations départementales, certaines n’ont pas pu être présentes car ce n’est pas simple de se déplacer à l’autre bout de la France sur une journée.

Je le répète, il va falloir que l’on discute tous ensemble dans notre association afin que, quand nous passons à l’acte, on aille voir des expérimentations, qu’on redéfinisse nos positions, que nos représentants dans les mandats aient la parole.

Merci à tous d’avoir répondu présents à ce colloque.

*La séance est levée à 17 h 00*



**Les enjeux de la consommation** - Cycle 1/3

**Alimentation, nutrition, précarité,   
où va-t-on ?**

**COLLOQUE INDECOSA-CGT**

Le 23 novembre 2023 à 9h00

***----------------------------------------------------***

**Ce colloque a été décidé par le Conseil d’Administration d’Indecosa CGT des 8 et 9 juin 2023.**



L’organisation du colloque a été confié à Gérard CASOLARI, secrétaire national en charge de la thématique alimentation.

****

L’animation du colloque a été réalisé par   
Michèle BERZOSA, journaliste.